98B2345 18 SEP. 2006 A 9441

Copie certifiée conforme à l'original

MEDOTELS
Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 305.000 euros
Siège social : 30 avenue Carnot – 91300 MASSY
421 216 276 RCS EVRY

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 12 JUIN 2006

L'an deux mil six,
Le douze juin,

La société **Serience**, société par actions simplifiée au capital de 5.337.500 euros, dont le siège social est situé 30 avenue Carnot 91300 Massy, identifiée sous le numéro unique SIREN 414 945 436 RCS Evry, représentée par Monsieur Jean-Claude GEORGES FRANCOIS, ès-qualités de Président,

Associée unique de la société Medotels et représentant en tant que telle la totalité des 20.000 parts émises par la société,

1. A PREALABLEMENT CONSTATE CE QUI SUIT :

- M. Jean-Claude Georges François, Gérant, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ;

- Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

- L'inventaire a été tenu, au siège social, à la disposition de l'associé unique.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- le rapport de la gérance ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- l'approbation du bilan et des comptes de cet exercice ;
- l'approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce ;
- le quitus au Gérant ;
- l'affectation du résultat de l'exercice ;
- l'approbation de la fusion-absorption de la société Serience par la société Medotels ;
- l'approbation de la fusion-absorption de la société Finagest par la société Medotels ;
- l'approbation de la fusion-absorption de la société RM Holding par la société Medotels ;
- les pouvoirs pour les formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Gérant et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve à M. Jean-Claude Georges François de l'exécution de son mandat de Gérant pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approuver successivement, et par vote distinct, chacune des opérations qui sont décrites dans ce rapport au titre des articles L.223-19 et suivants du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 1.455.892 €, dans sa totalité au compte « report à nouveau » positif.

Ce compte « report à nouveau » sera ainsi porté de 9.924 € à 1.465.816 €.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et du rapport des commissaires à la fusion désignés par ordonnance du tribunal de commerce d'Evry en date du 21 mars 2006 :

- reconnaît avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes signés le 3 mai 2006 entre la Société et la société Serience, amendé par avenant en date du 17 mai 2006, aux termes duquel la société Serience transmet à titre de fusion à la Société la totalité de son patrimoine net évalué à 80.644.217,92 € ;

- approuve ledit traité tel qu'amendé, décide la fusion par absorption de la société Serience par la Société, prend acte de l'approbation de l'associé unique de la société Serience en date de ce jour et constate que les conditions suspensives visées dans le projet de traité de fusion nécessaires à la réalisation de la fusion sont réalisées ;

- approuve la transmission universelle du patrimoine de la société Serience et approuve expressément l'évaluation qui en a été faite pour une valeur nette de 80.644.217,92 € ;

- approuve le rapport d'échange de 3 parts de la Société pour 20 actions de la société Serience ;

- approuve les dispositions du traité de fusion en ce qui concerne l'utilisation de la prime de fusion ;

- décide que la fusion-absorption de la société Serience par la Société deviendra définitive à l'issue de la présente assemblée.

SIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, comme conséquence du vote de la résolution qui précède :

- décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 800.625 € par la création de 52.500 parts nouvelles de 15,25 € de valeur nominale chacune. Les 52.500 parts sont entièrement assimilées aux actions anciennes, jouissent à compter de ce jour des mêmes droits et supportent les mêmes charges ;

- décide que la différence entre le montant total de l'actif net transmis s'élevant à 80.644.217,92 € et le montant de l'augmentation effective du capital s'élevant à 800.625 € sera inscrite à un compte « prime de fusion » pour un montant de 79.843.592,92 € ;

- la modification corrélative des statuts étant effectuée par la quinzième décision.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes :

- décide d'annuler 20.000 de ses propres parts figurant parmi les actifs transmis par la société Serience. En conséquence de cette annulation, l'associé unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de 305.000 €, correspondant au nominal desdites parts, de sorte qu'à l'issue de l'opération, le capital social de la Société s'élève à 800.625 €, divisé en 52.500 parts ;

- décide, compte tenu de cette annulation et de la réduction corrélative du capital, d'additionner à la prime de fusion une somme de 101,97 € correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur nominale des parts annulées, portant ainsi le compte « prime de fusion » à un montant de 79.843.694,89 €.

- la modification corrélative des statuts étant effectuée par la quinzième décision.

HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, en conséquence des cinquième, sixième et septième décisions qui précèdent :

- d'autoriser la gérance à imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et impôts occasionnés par la fusion ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation de capital, la réduction de capital et à la réalisation de la fusion ;
- d'autoriser l'associé unique de la Société à prélever sur la prime de fusion les sommes nécessaires pour une dotation à plein de la réserve légale.

NEUVIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et du rapport des commissaires à la fusion désignés par ordonnance du tribunal de commerce de Paris en date du 21 mars 2006 :

- reconnaît avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes signés le 3 mai 2006 entre la Société et la société Finagest, société par actions simplifiée au capital de 108.432 euros, ayant son siège social zone industrielle 25870 Devecey, identifiée sous le numéro unique SIREN 348 382 912 RCS Besançon, aux termes duquel la société Finagest transmet à titre de fusion à la Société la totalité de son patrimoine évalué à 14.557.029 € ;

- approuve ledit traité, décide la fusion par absorption de la société Finagest par la Société, prend acte de l'approbation de l'associé unique de la société Finagest en date de ce jour et constate que les conditions suspensives visées dans le projet de traité de fusion nécessaires à la réalisation de la fusion sont réalisées ;

- approuve la transmission universelle du patrimoine de la société Finagest et approuve expressément l'évaluation qui en a été faite pour une valeur de 14.557.029 € ;

- approuve le rapport d'échange de 54 parts de la Société pour 25 actions de la société Finagest ;

- approuve les dispositions du traité de fusion en ce qui concerne l'utilisation de la prime de fusion ;

- décide que la fusion-absorption de la société Finagest par la Société deviendra définitive à l'issue de la présente assemblée.

DIXIEME RESOLUTION

L'associé unique, comme conséquence du vote de la résolution qui précède :

- décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 223.229,50 € par la création de 14.638 parts nouvelles de 15,25 € de valeur nominale chacune. Les 14.638

parts sont entièrement assimilées aux actions anciennes, jouissent à compter de ce jour des mêmes droits et supportent les mêmes charges ;

- décide que la différence entre le montant total de l'actif net transmis s'élevant à 14.557.029 € et le montant de l'augmentation effective du capital s'élevant à 223.229,50 € sera inscrite à un compte « prime de fusion » pour un montant de 14.333.799,50 € ;

- la modification corrélative des statuts étant effectuée par la quinzième décision.

ONZIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, en conséquence des neuvième et dixième décisions qui précèdent :

- d'autoriser la gérance à imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et impôts occasionnés par la fusion ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation de capital et à la réalisation de la fusion ;

- d'autoriser l'associé unique de la Société à prélever sur la prime de fusion les sommes nécessaires pour une dotation à plein de la réserve légale.

DOUZIEME RESOLUTION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Gérant et du rapport des commissaires à la fusion désignés par ordonnance du tribunal de commerce de Paris en date du 21 mars 2006 :

- reconnaît avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes signés le 3 mai 2006 entre la Société et la société RM Holding, société par action simplifiée au capital de 4.240.000 euros, ayant son siège social Zone Industrielle 25870 Devecey, identifiée sous le numéro SIREN 438 835 464 RCS Besançon, aux termes duquel la société RM Holding transmet à titre de fusion à la Société la totalité de son patrimoine évalué à 2.895.209 € ;

- approuve ledit traité, décide la fusion par absorption de la société RM Holding par la Société, prend acte de l'approbation de l'associé unique de la société RM Holding en date de ce jour et constate que les conditions suspensives visées dans le projet de traité de fusion nécessaires à la réalisation de la fusion sont réalisées ;

- approuve la transmission universelle du patrimoine de la société RM Holding et approuve expressément l'évaluation qui en a été faite pour une valeur de 2.895.209 € ;

- approuve le rapport d'échange de 1 part de la Société pour 40 actions de la société RM Holding ;

- approuve les dispositions du traité de fusion en ce qui concerne l'utilisation de la prime de fusion ;

- décide que la fusion-absorption de la société RM Holding par la Société deviendra définitive à l'issue de la présente assemblée.

TREIZIEME RESOLUTION

L'associé unique, comme conséquence du vote de la résolution qui précède :

- décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 101.031,25 € par la création de 6.625 parts nouvelles de 15,25 € de valeur nominale chacune. Les 6.625 parts sont entièrement assimilées aux actions anciennes, jouissent à compter de ce jour des mêmes droits et supportent les mêmes charges ;

- décide que la différence entre le montant total de l'actif net transmis s'élevant à 2.895.209 € et le montant de l'augmentation effective du capital s'élevant à 101.031,25 € sera inscrite à un compte « prime de fusion » pour un montant de 2.794.177,75 € ;

- la modification corrélative des statuts étant effectuée par la quinzième décision.

QUATORZIEME RESOLUTION

L'associé unique décide, en conséquence des douzième et treizième décisions qui précèdent :

- d'autoriser la gérance à imputer sur la prime de fusion l'ensemble des frais, droits et impôts occasionnés par la fusion ainsi que ceux consécutifs à l'augmentation de capital et à la réalisation de la fusion ;

- d'autoriser l'associé unique de la Société à prélever sur la prime de fusion les sommes nécessaires pour une dotation à plein de la réserve légale.

QUINZIEME DECISION

En conséquence des sixième, septième, dixième et treizième résolutions, l'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du gérant, décide de modifier les articles 6 et 7 des statuts comme suit :

« ARTICLE 6 : APPORTS

6.1 Apports en numéraire

MEDOTELS S.A.S., associé unique, a apporté à la société la somme de 50.000 Francs, lors de la constitution.

Lors de l'augmentation de capital, FINANCIERE MEDOTELS S.A.S., associé unique, apporte à la société la somme de 1.950.000 Francs.

Le montant total des apports en numéraire s'élève à 1.950.000 Francs, lesquels seront déposés sur un compte ouvert au nom de la société en formation à la Banque Crédit Lyonnais, 185 rue de Bercy, 75012 Paris.

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Mixte des Associés en date du 28 juin 2001, le capital social a été augmenté de la somme de 101,97 euros par incorporation de pareille somme prélevée sur le Report à nouveau.

6.2 Apports en suite d'opérations de fusion

Suivant délibération de l'associé unique en date du 12 juin 2006, le capital social a été augmenté de la somme de 1.124.885,75 euros et réduit à hauteur de 305.000 euros en suite des fusions-absorption par la société des sociétés Serience, Finagest et RH Holding.

ARTICLE 7 : CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à la somme de 1.124.885,75 euros, lequel est divisé en 73.763 parts d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, intégralement et entièrement libérées, attribués en totalité à la société Suren, associé unique. »

SEIZIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Pour SERIENCE
Jean Claude Georges François

Enregistré à : RECETTE ELARGIE DE MASSY NORD
Le 11/07/2006 Bordereau n°2006/219 Case n°6 Ext 511
Enregistrement : 500 € Pénalités :
Total liquidé : cinq cents euros
Montant reçu : cinq cents euros
L'Agent

Lydia MARAIS
Agent des Impôts

DUPLICATA

FINAGEST
Société par actions simplifiée au capital de 108.432 euros
Siège social : Zone industrielle 25870 DEVECEY
348 382 912 RCS BESANÇON

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 12 JUIN 2006

L'an deux mil six,
Le 12 juin,

La société **Suren**, société par action simplifiée au capital de 253.562.498 euros, dont le siège social se situe zone industrielle 25870 Devecey et identifiée sous le numéro unique SIREN 447 800 475 RCS Besançon, représentée par Monsieur Jean-Claude Georges François,

Associée unique de la société Finagest et représentant en tant que telle la totalité des 6.777 actions émises par la société.

1. A PREALABLEMENT CONSTATE CE QUI SUIT :

- M. Jean-Pierre Ravassard, Président, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice ;

- Les comptes annuels de l'exercice écoulé et le rapport de gestion ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes.

- L'inventaire a été tenu, au siège social, à la disposition de l'associé unique.

2. A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- le rapport de gestion du Président ;
- le rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ;
- l'approbation du bilan et des comptes de cet exercice ;
- l'approbation du rapport du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce ;
- le quitus au Président ;
- l'affectation du résultat de l'exercice ;
- l'approbation de la fusion-absorption de la société Finagest par la société Medotels ;
- les pouvoirs pour les formalités.

Enregistré à : S I E DE BESANCON EST POLE ENREGISTREMENT
Le 11/07/2006 Bordereau n°2006/722 Case n°1 Ext 3771
Enregistrement : 375 € Pénalités :
Total liquidé : trois cent soixante-quinze euros
Montant reçu : trois cent soixante-quinze euros
L'Agent

DUPLICATA

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport présenté par le Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique donne quitus entier et sans réserve à M. Jean-Pierre Ravassard de l'exécution de son mandat de Président pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

TROISIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport du rapport du commissaire aux comptes, décide d'approuver successivement, et par vote distinct, chacune des opérations qui sont décrites dans ces rapports au titre des articles L.227-10 et suivants du Code de commerce.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, d'un montant de 12.971.757 € :

- à hauteur de 8.606.405 € au compte « report à nouveau » négatif qui est ainsi apuré (porté à 0 €) ;
- à hauteur du solde, soit 4 365 352,00 €, à titre de dividende.

Par ailleurs, l'associé unique décide de procéder à la distribution d'un dividende exceptionnel de 5.634.648 € qui sera prélevé sur le poste « Prime d'émission, de fusion et d'apport » qui sera ainsi ramené de 20.056.202 € à 14.421.604 €.

Le montant total du dividende à distribuer s'élève ainsi à 10.000.000 €.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président et du rapport des commissaires à la fusion désignés par ordonnance du tribunal de commerce de Paris en date du 21 mars 2006 :

- reconnaît avoir pris connaissance du projet de traité de fusion et de ses annexes signés le 3 mai 2006 entre la Société Medotels, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 305.000 euros, dont le siège social est situé 30 avenue Carnot 91300 Massy, identifiée sous le numéro unique SIREN 421 216 276 RCS Evry et la Société, aux termes duquel la Société transmet à titre de fusion à la société Medotels la totalité de son patrimoine évalué à 14.557.029 € ;

- approuve ledit traité, et approuve, sous réserve de réalisation des conditions suspensives non encore réalisées qui sera constatée par la société Sérience en sa qualité d'associé unique de la société Medotels lors de ses décisions approuvant l'absorption par cette dernière des sociétés Serience, Finagest et RM-Holding, la fusion par absorption de la Société par la société Medotels ;

- approuve la transmission universelle du patrimoine de la Société et approuve expressément l'évaluation qui en a été faite pour une valeur de 14.557.029 € ;

- approuve le rapport d'échange de 54 parts de la société Medotels pour 25 actions de la Société ;

- approuve l'attribution à l'associé de la Société de 14.638 parts nouvelles, d'une valeur nominale de 15,25 euros chacune, à créer par la société Medotels à titre d'augmentation de son capital social ;

SIXIEME DECISION

L'associé unique décide, en conséquence des décisions qui précèdent d'approuver les dispositions du traité de fusion relatives à l'affectation par l'associé unique de la société Medotels de la prime de fusion d'un montant de 14.333.799,50 € et notamment de lui imputer tous les frais, droits et impôts résultant de la fusion-absorption de la Société par la Société Medotels et de prélever sur ladite prime de fusion les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale.

SEPTIEME RESOLUTION

L'associé unique décide que la Société sera dissoute de plein droit, sans liquidation, du seul fait et à compter de la décision de l'associé unique de la société Medotels constatant la réalisation définitive de l'augmentation de capital de la société Medotels en rémunération de la fusion.

L'associé unique décide que les parts sociales créées par la société Medotels en rémunération de la fusion seront immédiatement et directement attribuées à l'associé unique de la Société, conformément au rapport d'échange ci-dessus.

HUITIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal lequel, après lecture, a été signé par l'associé unique.

~~Pour SUREN~~
Jean Claude Georges François

DECLARATION DE REGULARITE ET DE CONFORMITE

Nous, soussignés,

1. Monsieur Jean-Claude Georges-Francois, agissant en qualité de Gérant de **Medotels**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 305.000 euros, dont le siège social est situé 30 avenue Carnot 91300 Massy, identifiée sous le numéro unique SIREN 421 216 276 RCS Evry,

2. Monsieur Jean-Pierre RAVASSARD, agissant en qualité de Président de la société **Finagest**, société par actions simplifiée au capital de 108.432 euros, ayant son siège social zone industrielle 25870 Devecey, identifiée sous le numéro unique SIREN 348 382 912 RCS Besançon,

Préalablement à la déclaration de régularité et de conformité de la fusion des sociétés Medotels et Finagest, la société Medotels absorbant la société Finagest, ont fait l'exposé ci-après :

EXPOSE

1. Le projet de traité de fusion des sociétés Medotels et Finagest a été signé par les Gérant et Président respectifs des sociétés Medotels et Finagest, par acte sous seing privé en date du 3 mai 2006 à Paris.

Ce projet de traité indiquait, notamment :

- les motifs, buts et conditions de la fusion ;
- la désignation et l'évaluation de l'actif et du passif de la société Finagest apportées à la société Medotels ;
- la date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont, du point de vue comptable, considérées comme accomplies par la société bénéficiaire des apports ;
- les dates auxquelles ont été arrêtés les comptes des sociétés intéressées utilisés pour établir les conditions de l'opération et ;
- le montant prévu de la prime de fusion.

Il disposait enfin que la société Finagest se trouverait dissoute et liquidée du seul fait et au jour de la réalisation de la fusion décidée par l'associé unique de la société Medotels constatant la réalisation de la fusion.

2. Deux exemplaires du projet de fusion ont été déposés le 5 mai 2006 au greffe du Tribunal de commerce d'Evry pour la société Medotels, et au greffe du Tribunal de commerce de Besançon pour Finagest.

3. L'avis relatif au projet de fusion a été inséré dans les journaux d'annonces légales l'Est Républicain du 5 mai 2006 paraissant dans le département du Doubs et le Parisien du 6 mai 2006 paraissant dans le département de l'Essonne.

La publication de ces avis n'a été suivie d'aucune opposition à la fusion émanant de créanciers sociaux.

4. L'ensemble des documents devant être mis à la disposition des associés au siège social de chacune des deux sociétés Medotels et Finagest l'ont été dans les délais requis.

5. L'associé unique de la société Finagest a approuvé le 6 juin 2006 le projet de fusion avec la société Medotels et décidé la dissolution de la société Finagest au jour de la réalisation de la fusion décidée par la société Medotels.

6. L'associé unique de la société Medotels réunie le 12 juin 2006 a approuvé le projet de fusion. Il a, corrélativement, constaté la réalisation de la fusion.

7. Les avis concernant la réalisation de la fusion et les autres modifications statutaires de cette société, la dissolution de la société Finagest, ont été publiés dans les journaux d'annonces légales des petites Affiches du Sénonais du 08/08/ 2006 pour la société Medotels et de la Terre de chez nous du 10/08/2006 pour la société Finagest.

Ces avis contenaient toutes les mentions prévues respectivement aux articles 287 et 290 du décret du 23 mars 1967.

Cet exposé étant fait, il est passé à la déclaration ci-après.

DECLARATION

Les soussignés déclarent que :

- la fusion des sociétés Medotels et Finagest par absorption de la société Finagest par la société Medotels a été régulièrement réalisée, conformément à la loi et aux règlements ;
- la société Finagest est définitivement dissoute et liquidée ;

Les modifications corrélatives des statuts de la société Medotels ont été réalisées en conformité de la loi et des règlements.

La copie certifiée conforme du traité de fusion, le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société Finagest, approuvant la fusion et prononçant la dissolution de cette société, le procès-verbal des décisions de l'associé unique de la société Medotels approuvant la fusion, seront déposés en double exemplaire, avec deux originaux de la présente déclaration, au greffe du Tribunal de commerce d'Evry et au greffe du Tribunal de commerce de Besançon.

En ce qui concerne le dépôt fait au greffe du Tribunal de commerce du siège de la société Medotels, il y sera joint, en double exemplaire, une copie certifiée conforme des statuts mis à jour de la société Medotels.

La présente déclaration est faite conformément aux prescriptions de l'article L. 236-3, alinéa 3 du code de commerce.

Fait à Massy le 12 juin 2006 en sept (7) exemplaires

Medotels

Finagest

Pierre LOEPER

140, boulevard Haussmann
75008 PARIS

Michel LACAZE-LABADIE

7, avenue de l'Orme à Martin
91023 EVRY CEDEX

MEDOTELS

EURL au capital de 305.000 euros

30 avenue Carnot, 91300 Massy

SIREN 421 216 276 RCS Evry

FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

DE LA SOCIETE FINAGEST

PAR LA SOCIETE MEDOTELS

Rapport des commissaires aux apports

sur la valeur des apports.

FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION

DE LA SOCIETE FINAGEST

PAR LA SOCIETE MEDOTELS

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'EVRY en date du 28 mars 2006 concernant la valeur des apports en nature devant être effectués à titre de fusion à la société MEDOTELS par absorption de la société FINAGEST, ainsi que la valeur des avantages particuliers susceptibles d'être émis, nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L 225-147 du Code de commerce, étant précisé que notre appréciation sur le caractère équitable du rapport d'échange fait l'objet d'un rapport distinct.

Le montant des apports a été arrêté dans le contrat d'apport signé par les représentants des sociétés concernées en date du 3 mai 2006. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicables à cette mission ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports augmentée de la prime d'émission.

Nous vous prions de trouver ci-après notre rapport dont le plan sera le suivant :

1 PRESENTATION DE L'OPERATION
- 1.1 Présentation des sociétés
- 1.2 Motifs et buts de l'opération
- 1.3 Description et évaluation des apports
- 1.4 Rémunération de l'apport
- 1.5 Conditions suspensives

2 DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS
- 2.1 Diligences effectuées
- 2.2 Appréciation de la valeur des apports

3 AVANTAGES PARTICULIERS

4 CONCLUSION

1 - PRESENTATION DE L'OPERATION

1.1. Sociétés concernées

La société **MEDOTELS**, société **absorbante**, est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, dont le siège social est situé 30 avenue Carnot 91300 Massy, identifiée sous le numéro unique SIREN 421 216 276 RCS Evry.

Elle a pour objet « *l'acquisition, la gestion et la cession de toutes participations, directement ou indirectement dans d'autres sociétés commerciales ou civiles et notamment directement ou indirectement l'acquisition, la détention et la gestion de tous établissements de retraite pour personnes des troisième et quatrième âges avec ou sans soins médicaux, de santé, de réadaptation fonctionnelle, de convalescence* ».

Son capital, fixé actuellement à 305 000 euros, est divisé en 20.000 parts de 15,25 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

La Société **FINAGEST**, société **absorbée**, est une société par action simplifiée, ayant son siège social Zone Industrielle 25870 Devecey, identifiée sous le numéro SIREN 348 382 912 RCS Besançon.

Elle a pour objet :

« Toutes activités de conseil en gestion et management d'entreprise ;

Tous investissements de nature mobilière ou immobilière et notamment la création et l'aménagement d'une chaîne de maisons de repos pour personnes âgées et retraitées ;

L'administration et l'exploitation, sous toutes ses formes, des établissements ainsi aménagés ; Toutes prestations de services en matière d'hôtellerie, de para-hôtellerie et de soins médicaux ;

La participation de la société dans toutes entreprises, sociétés ou groupements créés ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation, groupements d'intérêt économique ou autrement ;

Son capital fixé à 108.432 euros est divisé en 6.777 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées

Son dernier exercice social d'une durée exceptionnelle de 21 mois s'est terminé le 31 décembre 2005.

1.2. Liens entre les parties

La société SUREN détient l'intégralité du capital de la Société Absorbée et de la société Serience, société par action simplifiée au capital de 5.337.500 euros, dont le siège social se situe 30 avenue Carnot 91300 Massy et identifiée sous le numéro unique SIREN 414 945 436 RCS Evry, elle-même détenant l'intégralité du capital de la Société Absorbante.

La Société Absorbante ne détient aucune action de la Société Absorbée.

1.3. Nature et objectifs de l'opération

La fusion envisagée s'inscrit dans le cadre d'opérations destinées à simplifier l'organigramme du groupe Suren.

En effet la société Suren, qui est la société mère du groupe dont les sociétés exercent toutes dans le domaine de l'hébergement de personnes âgées et de la prise en charge de la dépendance, souhaite supprimer une société holding intermédiaire n'ayant plus de raison d'être.

La présente fusion sera réalisée concomitamment à la réalisation de l'absorption par voie de fusion, par la société absorbante, des sociétés SERIENCE et RM Holding.

1.4. Modalités juridiques et fiscales

Aux termes du traité de fusion , les principales options retenues sont les suivantes :

- les comptes de la société absorbée FINAGEST, établis au 31 décembre 2005, ont servi de base pour établir les conditions de l'opération ;

- au plan comptable et fiscal, la société absorbante MEDOTELS aura la jouissance des biens et droits rétroactivement au 1er janvier 2006;

La réalisation juridique des apports est subordonnée aux conditions suspensives suivantes :

- Approbation par l'actionnaire unique de la Société Absorbée des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et de la distribution d'un dividende de 10.000.000 euros ;
- Obtention d'un accord de mainlevée par le syndicat bancaire conduit par CIC et Calyon du nantissement de compte d'instrument financier portant sur les titres de la Société Absorbée ;
- Approbation de la fusion par les titulaires d'obligations de la Société Absorbée ;
- Approbation par l'actionnaire unique de la Société Absorbée de la fusion et de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée ;
- Approbation par l'associé unique de la Société Absorbante de la fusion, des apports et de l'augmentation de capital y afférente
- Approbation par l'associé unique de la Société Absorbante, à l'occasion de la même décision ou assemblée que celle approuvant la présente opération, de l'absorption par voie de fusion des sociétés SERIENCE et RM HOLDING.

Sur le plan fiscal, les signataires du traité ont décidé de placer l'opération :

- En matière d'impôt sur les sociétés, sous le régime de faveur visé à l'article 210 A du Code général des impôts

- En matière de droits d'enregistrement, sous le régime de l'article 816 du Code général des impôts (droit fixe de 500 euros).

1.5. Montant des apports

La société FINAGEST, sous les garanties ordinaires apporte à la société MEDOTELS l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2005, à charge pour la société Absorbante d'acquitter les dettes constituant le passif arrêté à la même date de la Société Absorbée. Le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la Fusion.

1.5.1 – Actif apporté

Les apports étant effectués sur la base des valeurs comptables, il y a lieu de faire figurer à l'actif de la Société Absorbante les valeurs brutes et les amortissements et provisions inscrits chez la Société Absorbée.

ACTIF	BRUT	AMORTISSTS PROVISIONS	NET
ACTIF IMMOBILISE			
Concessions, brevets et droits similaires	199 106	134 861	64 245
Terrains	716 510		716 510
Constructions	6 759 867	497 108	6 262 759
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 530	1 848	682
Autres immobilisations corporelles	956 850	277 794	679 056
Immobilisations en cours	4 916 522		4 916 522
Avances et acomptes	16 299		16 229
Autres participations	36 234 638		36 234 638
Autres immobilisations financières	91 903	2 260	89 643
ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commande	4 647		4 647
Clients et comptes rattachés	285 338		285 338
Autres créances	32 078 605		32 078 605
Disponibilités	11 032		11 032
Charges constatées d'avance	14 099		14 099
Charges à répartir sur plusieurs exercices	280 187		280 187
TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF	82 568 063	913 871	**81 654 192**

1-5-2 – Passif pris en charge

Préalablement à la réalisation de la Fusion, l'assemblée générale de la Société FINAGEST décidera la distribution d'un dividende de 10 000 000 €uros. Ce passif supplémentaire est pris en compte dans le passif pris en charge visée ci-dessous.

PASSIF

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	75 000
Provisions pour charges	1 099 950
DETTES	
Autres emprunts obligataires	7 622 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32 107 119
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	14 397 615
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 192 234
Dettes fiscales et sociales	452 076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	136 929
Autres dettes	14 148
Ecarts de conversion passif	2
DIVIDENDE 2005 devant être décidé par l'actionnaire unique	10 000 000
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	**67 097 163**

1-5-3 – Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève donc à :

. Total de l'actif	€uros	81 654 192
. Total du passif	€uros	67 097 163
	€uros	14 557 029

1-5-4 – Rémunération des apports

Sur la base d'analyses multi-critères comparables utilisées pour valoriser les parts sociales de la société MEDOTELS et les actions de la société FINAGEST, il a été convenu de retenir une parité d'échange de 54 parts de la Société MEDOTELS pour 25 actions de la Société FINAGEST.

Il résulte de ce rapport d'échange que 14 638 parts nouvelles de 15,25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seront créées par la Société MEDOTELS à titre d'augmentation de son capital de 223 229,50 euros.

Compte tenu de l'absorption par voie de fusion des sociétés suivantes, devant intervenir à la date de réalisation de la Fusion :

- absorption de la société Sérience, donnant lieu à émission de 52.500 parts de la Société Absorbante et à annulation de 20.000 parts ;
- absorption de la société Finagest, donnant lieu à émission de 14.638 parts de la Société Absorbante ;
- absorption de la société RM Holding, donnant lieu à émission de 6.625 parts de la Société Absorbante ;

Le capital de la Société Absorbante sera porté à 1.124.885,75 euros, et sera réparti en 73.763 parts sociales de 15,25 euros de valeur nominale.

La prime de fusion représentant la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie s'établira à 14 333 799,50 €, selon le détail suivant :

Valeur nette des apports	14 557 029,00
à soustraire,	
le montant de l'augmentation effective de capital	223 229,50
Prime d'apport	**14 333 799,50**

2 - DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences effectuées

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires selon les normes de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes et plus particulièrement :

- Nous avons pris connaissance du contexte de l'opération et nous nous sommes entretenus avec les responsables des sociétés concernées.
- Nous avons vérifié l'existence, la propriété et la libre transmissibilité des titres apportés.
- Nous avons examiné le contrat d'apport.
- Nous avons obtenu les comptes sociaux et consolidés de la société FINAGEST arrêtés au 31 décembre 2005.
- Nous nous sommes également appuyés sur nos travaux réalisés dans le cadre de notre mission de commissaires à la fusion chargés d'apprécier la rémunération des apports, et qui ont notamment comporté la prise de connaissance des prévisions de résultats de la société absorbée.
- Nous avons examiné la convention de crédit conclue le 11 août 2005 entre le CIC, Calyon et SUREN destinée à refinancer le groupe et garantie notamment sur les titres de la société absorbée.

- Nous avons rencontré les commissaires aux comptes de FINAGEST qui nous ont commenté la synthèse de leurs travaux et nous nous sommes assurés que tant les comptes sociaux que les comptes consolidés de FINAGEST feraient l'objet d'une certification pure et simple au 31 décembre 2005.
- Nous nous sommes préoccupés de l'existence éventuelle d'évènements survenus en 2006 qui auraient réduit la valeur des apports.
- Nous avons obtenu une lettre d'affirmation des dirigeants.

2.2 Appréciation de la valeur des apports

Les apports sont faits à leur valeur nette comptable, telle qu'inscrite dans les comptes de la société absorbée.

Les méthodes d'évaluation retenues sont conformes aux dispositions du règlement du CRC du 4 mai 2004 relatif à la comptabilisation et à l'évaluation des opérations de fusion et opérations assimilées.

Au cours de l'accomplissement des diligences sus-mentionnées, nous n'avons pas relevé d'éléments susceptibles de remettre en cause la valeur globale de ces apports. Dans ces conditions, la valeur d'apport n'appelle pas d'observation de notre part.

3 – AVANTAGES PARTICULIERS

Il n'y a pas d'avantage particulier attaché aux actions apportées ni dans les statuts, ni dans le traité d'apport.

4 - CONCLUSION

En conclusion de nos travaux, nous sommes d'avis que la valeur globale des apports s'élevant à 14 557 029 €uros n'est pas surévaluée et, en conséquence, que les apports sont au moins égaux au montant de l'augmentation de capital de la société bénéficiaire de l'apport, majorée de la prime d'émission.

Fait à Paris le 8 juin 2006

Les Commissaires aux apports

Pierre LOEPER

Michel LACAZE-LABADIE

TRAITE DE FUSION

FUSION - ABSORPTION

par la société

MEDOTELS

de la société

FINAGEST

12 juin 2006

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

SOMMAIRE

Article 1. Fusion 5
1.1 Fusion 5
1.2 Motifs de la Fusion 5
1.3 Comptes servant de base à la Fusion 5
1.4 Méthodes d'évaluation 6
Article 2. Apport - Fusion 6
2.1 Apport de la Société Absorbée 6
2.2 Détermination du rapport d'échange 8
2.3 Rémunération de l'apport-fusion 8
2.4 Prime de Fusion 8
2.5 Propriété - Jouissance 9
2.6 Dissolution de la Société Absorbée - Remise de titres 9
Article 3. Conditions suspensives 9
3.1 Conditions suspensives 9
3.2 Réalisation des conditions suspensives 10
Article 4. Charges et Conditions de la Fusion - Engagements de la Société Absorbée 10
4.1 Charges et conditions de la Fusion 10
4.2 Engagements de la Société Absorbée 11
Article 5. Déclarations générales 12
5.1 Déclarations de la Société Absorbée 12
5.2 Déclarations fiscales 12
Article 6. Dispositions diverses 15
6.1 Formalités 15
6.2 Désistement 15
6.3 Remise de titres 15
6.4 Frais 15
6.5 Pouvoirs 15
6.6 Élection de domicile 16
6.7 Notifications 16
6.8 Loi Applicable - Juridiction 16
6.9 Annexes 16

ANNEXE 1 Bilans, Comptes de Résultat et Annexes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée

ANNEXE 2 Biens et droits immobiliers compris dans l'apport-fusion de la Société Absorbée a la Société Absorbante

ANNEXE 3 Droits de propriété intellectuelle compris dans l'apport-fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante

ANNEXE 4 Participations comprises dans l'apport-fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante

ENTRE LES SOUSSIGNES :

1. **Medotels**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée au capital de 305.000 euros, dont le siège social est situé 30 avenue Carnot 91300 Massy, identifiée sous le numéro unique SIREN 421 216 276 RCS Evry, représentée par Monsieur Jean-Claude GEORGES FRANCOIS, ès-qualités de Gérant,

ci-après dénommée « **Medotels** » ou la « **Société Absorbante** »,

d'une part,

2. **Finagest**, société par actions simplifiée au capital de 108.432 euros, ayant son siège social zone industrielle 25870 Devecey, identifiée sous le numéro unique SIREN 348 382 912 RCS Besançon, représentée par Monsieur Jean-Pierre RAVASSARD, ès-qualités de Président,

ci-après dénommée « **Finagest** » ou la « **Société Absorbée** »,

d'autre part,

ci-après désignées collectivement les « **Parties** » et chacune séparément une « **Partie** ».

*

* *

*

PREAMBULE

1. Cette opération de fusion s'inscrit dans le contexte des travaux de simplification de l'organigramme du groupe Suren. Suren est une société par action simplifiée au capital de 253.562.498 euros, dont le siège social se situe zone industrielle 25870 Devecey et identifiée sous le numéro unique SIREN 447 800 475 RCS Besançon.

2. Toutes les sociétés du groupe Suren exercent des activités de gestion d'établissements sanitaires et sociaux (maisons de retraite -EHPAD- et établissements de convalescence – SSR-).

3. La Société Absorbante est une entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée dont l'objet est, tant en France qu'à l'étranger :

« L'acquisition, la gestion et la cession de toutes participations, directement ou indirectement dans d'autres sociétés commerciales ou civiles et notamment directement ou indirectement l'acquisition, la détention et la gestion de tous établissements de retraite pour personnes des troisième et quatrième âges avec ou sans soins médicaux, de santé, de réadaptation fonctionnelle, de convalescence,

La participation de la société à toutes opérations susceptibles de se rattacher audit objet par voie de création de sociétés nouvelles, apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, acquisition, location ou location-gérance de fonds de commerce, alliance, association en participation ou groupement d'intérêt économique,

Ainsi que, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement audit objet, ou à tous objets similaires ou connexes de nature à favoriser le but poursuivi par l'entreprise, son extension ou son développement.»

4. La durée de la Société Absorbante est de 99 ans à savoir jusqu'au 17 décembre 2097. Le capital social de la Société Absorbante s'élève actuellement à 305.000 euros. Il est réparti en 20 000 parts de 15,25 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

5. La Société Absorbée est une société par action simplifiée dont l'objet est, tant en France qu'à l'étranger :

«Toutes activités de conseil en gestion et management d'entreprise ;

Tous investissements de nature mobilière ou immobilière et notamment la création et l'aménagement d'une chaîne de maisons de repos pour personnes âgées et retraitées ;

L'administration et l'exploitation, sous toutes ses formes, des établissements ainsi aménagés ;

Toutes prestations de services en matière d'hôtellerie, de para-hôtellerie et de soins médicaux ;

La participation de la société dans toutes entreprises, sociétés ou groupements créés ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de favoriser le développement de la société, et ce, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, sociétés en participation, groupements d'intérêt économique ou autrement ;

Et, d'une manière générale, toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou à

tous autres objets similaires ou connexes et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

6. La durée de la Société Absorbée est de 99 ans à savoir jusqu'au 19 octobre 2087. Le capital social de la Société Absorbée s'élève actuellement à 108.432 euros. Il est réparti en 6.777 actions de 16 euros de valeur nominale chacune, intégralement libérées.

7. La société Suren détient l'intégralité du capital de la Société Absorbée et de la société Serience, société par action simplifiée au capital de 5.337.500 euros, dont le siège social se situe 30 avenue Carnot 91300 Massy et identifiée sous le numéro unique SIREN 414 945 436 RCS Evry, elle-même détenant l'intégralité du capital de la Société Absorbante. La Société Absorbante ne détient aucune action de la Société Absorbée.

8. La Société Absorbante et la Société Absorbée n'ont pas de dirigeants communs.

9. Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'Evry a désigné, par ordonnance du 13 avril 2006, Monsieur Pierre LOEPER, demeurant 140 bd Haussmann, 75008 Paris, et Monsieur LACAZE LABADIE, demeurant 7 avenue de l'Orme à Martin, 91023 Courcouronnes, en qualité de commissaires à la fusion.

10. La présente fusion sera réalisée concomitamment à la réalisation de l'absorption par voie de fusion, par la Société Absorbante, des sociétés Sérience et RM Holding, en suite de traités de fusion en date de ce jour.

IL A EN CONSEQUENCE ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1. FUSION

1.1 Fusion

En vue de la fusion-absorption de la société Finagest par la société Medotels dans les conditions prévues aux articles L. 236-1 et suivants du Code de Commerce et 254 et suivants et suivants du décret n°67-236 du 23 mars 1967 (ci-après la « **Fusion** »), Finagest apporte à Medotels, sous réserve de la réalisation définitive de la Fusion dans les conditions décrites à l'**Article 3** ci-après, l'universalité de son patrimoine avec effet rétroactif au 1er janvier 2006.

Ainsi, si la Fusion est approuvée par les associés des sociétés Finagest et Medotels, le patrimoine de la société de Finagest sera dévolu à la société Medotels dans l'état où il se trouvera lors de la réalisation définitive de la Fusion ; il comprendra tous les biens, droits et valeurs appartenant à la société Finagest à cette époque, sans exception.

1.2 Motifs de la Fusion

La Fusion envisagée pour le 31 mai 2006 avec effet rétroactif au 1er janvier 2006, s'inscrit dans le cadre d'opérations destinées à simplifier l'organisation du groupe Suren. En effet la société Suren, qui est la société faîtière du premier groupe français dans le domaine de l'hébergement de personnes âgées et de la prise en charge de la dépendance, souhaite par la présente Fusion supprimer de l'organigramme de son groupe la Société Absorbée, société holding intermédiaires qui n'a plus de raison d'être.

1.3 Comptes servant de base à la Fusion

Les termes et conditions du présent traité de Fusion (le « **Traité** ») ont été établis par les Parties, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 décembre 2005. Les bilans, comptes de résultat et annexes de chacune des Sociétés Absorbée et Absorbante, arrêtés au 31 décembre 2005, figurent en **Annexe 1** du Traité.

1.4 Méthodes d'évaluation

La parité d'échange des actions Finagest contre des parts Medotels a été déterminée sur la base des valeurs économiques relatives de ces deux sociétés, calculées selon une approche multicritères en tenant compte notamment du nombre de lits exploités par ces sociétés et leur filiales, de leurs capitaux propres et de leurs flux financiers.

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante, pour leur valeur nette comptable telle que visée à l'**Article 2** ci-après, en application du règlement du Comité de Réglementation Comptable CRC 04-01.

Article 2. APPORT - FUSION

2.1 Apport de la Société Absorbée

La Société Absorbée apporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, et sous les conditions suspensives stipulées à l'**Article 3** ci-après, à la Société Absorbante, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2005, à charge pour la Société Absorbante d'acquitter les dettes constituant le passif arrêté à la même date de la Société Absorbée. Il est précisé que l'énumération de l'**Article 2.1** ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la Société Absorbée sera dévolu à la Société Absorbante dans l'état où il se trouvera au jour de la réalisation définitive de la Fusion.

Figurent à ce titre en Annexes 2, 3 et 4 les listes des biens et droits immobiliers, droits de propriété intellectuelle et participations transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante.

2.1.1 *Actif apporté*

Les apports étant effectués sur la base des valeurs comptables, il y a lieu de faire figurer à l'actif de la Société Absorbante les valeurs brutes et les amortissements et provisions inscrits chez la Société Absorbée.

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET
ACTIF IMMOBILISE			
Concessions, brevets et droits similaires	199.106	134.861	64.245
Terrains	716.510		716.510
Constructions	6 759.867	497.108	6.262.759
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2.530	1.848	682
Autres immobilisations corporelles	956.850	277.794	679.056
Immobilisations en cours	4.916.522		4.916.522
Avances et acomptes	16.299		16.229
Autres participations	36.234.638		36.234.638
Autres immobilisations financières	91.903	2.260	89.643

ACTIF CIRCULANT			
Avances et acomptes versés sur commande	4.647		4.647
Clients et comptes rattachés	285.338		285.338
Autres créances	32.078.605		32.078.605
Disponibilités	11.032		11.032
Charges constatées d'avance	14.099		14.099
Charges a repartir sur plusieurs exercices	280.187		280.187
TOTAL DES ELEMENTS D'ACTIF	82.568.063	913.871	**81.654.192**

2.1.2 ***Passif pris en charge***

Il est précisé que, préalablement à la réalisation de la Fusion, l'assemblée générale de la Société Absorbée décidera la distribution d'un dividende de 10.000.000 euros. Ce passif supplémentaire est pris en compte dans le passif pris en charge visé ci-dessous.

PASSIF	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Provisions pour risques	75.000
Provisions pour charges	1.099.950
DETTES	
Autres emprunts obligataires	7.622.000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	32.107.119
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)	14.397.615
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.192.324
Dettes fiscales et sociales	452.076
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	136.929
Autres dettes	14.148
Ecarts de conversion passif	2
DIVIDENDE 2005 devant être décidé par l'actionnaire unique	10.000.000
TOTAL DU PASSIF PRIS EN CHARGE	**67.097.163**

2.1.3 *Actif net apporté*

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève donc à :

• Total de l'actif	EUR	81.654.192
• Total du passif	EUR	67.097.163
Soit un actif net apporté de	EUR	14.557.029

2.2 Détermination du rapport d'échange

Sur la base d'une analyse multi-critères comparable tant pour valoriser la valeur des parts sociales de la Société Absorbante que les actions de la Société Absorbée, il a été convenu de retenir une parité d'échange de 54 parts de la Société Absorbante pour 25 actions de la Société Absorbée. Le nombre total de parts à émettre par la Société Absorbante sera arrondi pour les besoins de l'échange au nombre entier immédiatement inférieur, cet arrondi étant supporté par l'actionnaire unique.

2.3 Rémunération de l'apport-fusion

2.3.1 Comme indiqué à l'**Article 1.3** ci-dessus, l'actif net apporté par la Société Absorbée à la Société Absorbante s'élève à 14.557.029 euros.

2.3.2 Conformément au rapport d'échange visé à l'**Article 2.2** ci-dessus, en rémunération de cet apport net, 14.638 parts nouvelles de 15.25 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société Absorbante à titre d'augmentation de son capital de 223.229,50 euros.

2.3.3 Les 14.638 parts nouvelles seront entièrement assimilées aux parts déjà existantes, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

2.3.4 Compte tenu de l'absorption par voie de fusion des sociétés suivantes, devant intervenir à la date de réalisation de la Fusion :

- absorption de la société Sérience, donnant lieu à émission de 52.500 parts de la Société Absorbante et à annulation de 20.000 parts ;
- absorption de la société Finagest, donnant lieu à émission de 14.638 parts de la Société Absorbante ;
- absorption de la société RM Holding, donnant lieu à émission de 6.625 parts de la Société Absorbante ;

le capital de la Société Absorbante sera porté à 1.124.885,75 euros, et sera réparti en 73.763 parts sociales de 15,25 euros de valeur nominale.

2.4 Prime de Fusion

La prime de Fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie :

Valeur nette des apports	EUR	14.557.029
à soustraire, le montant de l'augmentation effective de capital	EUR	223.229,50
Prime de Fusion	EUR	14.333.799,50

De convention expresse, il est précisé qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante d'imputer sur la prime de fusion tous les frais, droits et impôts résultant de la Fusion et de prélever sur ladite prime de fusion les sommes nécessaires pour la dotation à plein de la réserve légale.

2.5 Propriété - Jouissance

Au jour de la réalisation définitive de la Fusion, la propriété de l'ensemble des actifs de la Société Absorbée sera transmise à la Société Absorbante. Celle-ci en aura la jouissance rétroactivement à compter du 1er janvier 2006.

2.6 Dissolution de la Société Absorbée - Remise de titres

2.6.1 La Société Absorbée se trouvera dissoute de plein droit à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante qui constatera la réalisation de la Fusion.

2.6.2 Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la Société Absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la Société Absorbée.

2.6.3 Les parts émises par la Société Absorbante pour rémunérer l'apport-fusion seront directement attribuées aux associés de la Société Absorbée suivant le rapport d'échange visé ci-dessus. En cas d'existence de rompus, les associés de la Société Absorbée feront leur affaire personnelle de l'achat ou la vente des titres nécessaires.

Article 3. CONDITIONS SUSPENSIVES

3.1 Conditions suspensives

La Fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes :

3.1.1 Approbation par l'actionnaire unique de la Société Absorbée (i) des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005 et (ii) de la distribution d'un dividende de 10.000.000 euros ;

3.1.2 Obtention d'un accord de mainlevée par le syndicat bancaire conduit par CIC et Calyon du nantissement de compte d'instrument financier portant sur les titres de la Société Absorbée ;

3.1.3 Approbation de la Fusion par les titulaires d'obligations de la Société Absorbée ;

3.1.4 Approbation par l'actionnaire unique de la Société Absorbée de la Fusion et de la dissolution sans liquidation de la Société Absorbée ;

3.1.5 Approbation par l'associé unique de la Société Absorbante de la Fusion, des apports et de l'augmentation de capital y afférente telle qu'elle est stipulée au présent Traité ;

3.1.6 Approbation par l'associé unique de la Société Absorbante, à l'occasion de la même décision ou assemblée que celle approuvant la Fusion, de l'absorption par voie de fusion des sociétés Serience et RM Holding en suite de traités de fusion en date de ce jour.

3.2 Réalisation des conditions suspensives

3.2.1 La réalisation des conditions suspensives définies à l'**Article 3.1** ci-dessus sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes de procès-verbaux des organes sociaux compétents.

3.2.2 La constatation matérielle de la réalisation définitive de la Fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

3.2.3 Faute de réalisation des conditions suspensives définies à l'**Article 3.1** ci-dessus, le 30 juin 2006 au plus tard, et sauf prorogation de ce délai, le Traité sera de plein droit considéré comme nul et non avenu.

Article 4. CHARGES ET CONDITIONS DE LA FUSION - ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ABSORBEE

4.1 Charges et conditions de la Fusion

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles définies ci-dessous :

4.1.1 La Société Absorbante prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la Fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la Société Absorbée, pour quelque cause que ce soit.

4.1.2 Les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'acquit de la Société Absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Absorbante, l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'indiqué à l'**Article 2.1.2** ci-dessus. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la Fusion projetée.

Il est ici précisé que le montant du passif de la Société Absorbée à la date du 31 décembre 2005, indiqué à l'**Article 2.1.2** ci-dessus, est donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la Société Absorbante prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 1er janvier 2006 mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la Fusion.

4.1.3 La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la Fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou

nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

4.1.4 La Société Absorbante supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la Fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

4.1.5 La Société Absorbante exécutera, à compter du jour de la réalisation de la Fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

4.1.6 La Société Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

4.1.7 La Société Absorbante sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la Fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité. La Société Absorbante fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la Société Absorbée s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

4.2 Engagements de la Société Absorbée

4.2.1 La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la Fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation. De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la Fusion, la Société Absorbée s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de la Fusion projetée.

4.2.2 La Société Absorbée s'oblige à fournir à la Société Absorbante, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. La Société Absorbée devra, notamment, à première réquisition de la Société Absorbante, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

4.2.3 La Société Absorbée s'oblige à remettre et à livrer à la Société Absorbante aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

4.2.4 La Société Absorbée s'engage à obtenir, pour ses participations dans des sociétés dont les statuts stipulent une clause d'agrément applicable en cas de fusion, l'agrément de la Société Absorbante en qualité d'associé avant la réalisation de la Fusion.

Article 5. DECLARATIONS GENERALES

5.1 Déclarations de la Société Absorbée

La Société Absorbée déclare :

5.1.1 Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

5.1.2 Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

5.1.3 Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ;

5.1.4 Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;

5.1.5 Que le matériel et autres biens meubles ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais.

5.2 Déclarations fiscales

5.2.1 Impôts directs

La fusion prend effet au 1er janvier 2006 (0 heure) sur la base des comptes de la Société Absorbée arrêtés au 31 décembre 2005. De ce fait, le résultat bénéficiaire ou déficitaire réalisé depuis cette date par la Société Absorbée sera repris dans le résultat imposable de la Société Absorbante.

Les actifs apportés dans le cadre de la présente fusion sont valorisés pour leur valeur nette comptable.

Les Parties déclarent soumettre la présente fusion au régime de faveur visé à l'article 210 A du Code général des impôts. A cet effet, la Société Absorbante s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions visées à l'article 210 A du Code général des impôts et notamment, le cas échéant, à :

- reprendre à son passif :

- d'une part, les provisions dont l'imposition a été différée chez la Société Absorbée, et qui ne deviennent pas sans objet du fait de la fusion, y compris en tant que de besoin, les provisions réglementées ;
- d'autre part, la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts.

- se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière ;
- calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues lors de la présente fusion, ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du 6. de l'article 210 A du Code général des impôts, d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- réintégrer, dans ses bénéfices imposables, selon les modalités prévues au d. du 3. de l'article 210 A du Code général des impôts, les plus-values dégagées par la société Absorbée, dans le cadre de la présente fusion, sur les biens amortissables apportés ;
- inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée. A défaut, elle comprendra dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient l'opération le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- reprendre, en tant que de besoin, les engagements de conservation de deux ans souscrits par la Société Absorbée en application de l'article 145 du Code général des impôts à raison des titres de participation pour lesquels ces engagements n'auraient pas atteint leur terme à la date de réalisation de la fusion ;
- reprendre, en tant que de besoin, les engagements de conservation de trois ans souscrits par la Société Absorbée en application de l'article 210 B du Code général des impôts à raison des titres pour lesquels ces engagements n'auraient pas atteints leur terme à la date de réalisation de la fusion ;
- se substituer à la Société Absorbée pour les obligations de distributions prévues du deuxième au quatrième alinéas du II de l'article 208 C du Code général des impôts ;
- reprendre les écritures comptables de la Société Absorbée afférentes aux éléments d'actif qui lui sont transférés dans le cadre de la présente fusion, en distinguant à son bilan la valeur d'origine des biens et les amortissements et provisions pour dépréciation antérieurement dotés par la Société Absorbée au titre desdits biens, conformément aux indications du paragraphe 32 de l'instruction administrative n° 4 I-1-93 du 11 août 1993 comme du paragraphe 80 de l'instruction administrative n° 4 I-2-00 du 18 août 2000 relatives aux fusions opérées aux valeurs nettes comptables.

En outre, les Parties s'engagent à joindre à leur déclarations de résultats un état conforme au modèle fourni par l'administration faisant apparaître pour chaque nature d'élément compris dans la fusion les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément aux articles 54 septies I et 38 quindecies de l'annexe III au Code général des impôts.

La Société Absorbante inscrira, s'il y a lieu, les plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans chaque fusion et dont l'imposition a été reportée dans le registre prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

5.2.2 TVA

a) Disposition liminaire et crédit de TVA

De manière générale, la Société Absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations de la Société Absorbée au regard de la TVA.

En conséquence, la Société Absorbée transfèrera purement et simplement à la Société Absorbante les crédits et créances de TVA dont elle disposera, le cas échéant, à la date de réalisation définitive de la fusion.

A cet effet, la Société Absorbée s'engage à présenter, dans les meilleurs délais, au service des impôts dont elle relève, une déclaration en double exemplaire mentionnant le montant du crédit de TVA transféré à la Société Absorbante dans le cadre de la présente fusion, dont elle fournira, sur demande, la justification comptable.

b) Transmission d'une universalité totale de biens

La présente convention de fusion emportant transmission d'une universalité totale de biens entre deux assujettis redevables de la TVA, les Sociétés Absorbante et Absorbée, déclarent qu'elles entendent se prévaloir des dispositions de l'article 257 bis du Code général des impôts qui dispensent de la TVA les livraisons de biens, les prestations de services et les opérations mentionnées aux 6° et 7° de l'article 257, réalisées entre redevables de la taxe sur la valeur ajoutée, lors de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens.

En conséquence, la Société Absorbante s'engage à procéder, le cas échéant, aux régularisations prévues aux articles 210 et 215 de l'Annexe II au Code général des impôts, qui auraient été exigibles si la Société Absorbée avait continué à utiliser les biens apportés. La Société Absorbante notifiera cet engagement au service des impôts dont elle relève, par déclaration établie en double exemplaire.

La Société Absorbante et la Société Absorbée, se conformant à l'instruction administrative 3 A-6-06 en date du 20 mars 2006 s'engagent à mentionner le montant total hors taxe de la transmission sur la déclaration de TVA souscrite au titre de la période au cours de laquelle elle est réalisée. Ce montant sera mentionné sur la ligne « Autres opérations non-imposables ».

5.2.3 Droits d'enregistrement

Conformément aux termes de l'article 816 du Code général des impôts, la fusion, intervenant entre personnes morales soumises de plein droit à l'impôt sur les sociétés, sera soumise au seul droit fixe de 500 euros.

5.2.4 Maintien de régimes fiscaux de faveur antérieurs

La Société Absorbante reprend le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la Société Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxes sur le chiffre d'affaires.

En outre, les Sociétés déclarent qu'elles entendent bénéficier des dispositions du c. du 1. de l'article 145 du Code général des impôts, qui prévoit le maintien du régime fiscal des

sociétés mères défini aux articles 146 et 216 du Code général des impôts, en cas de fusion placée sous le régime de l'article 210 A du Code général des impôts.

5.2.5 Taxes annexes

Au regard des taxes annexes, la Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, notamment en ce qui concerne les dispositions légales relatives à la contribution sociale de solidarité des sociétés.

Article 6. DISPOSITIONS DIVERSES

6.1 Formalités

6.1.1 La Société Absorbante remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatives aux apports.

6.1.2 La Société Absorbante fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

6.1.3 La Société Absorbante fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

6.1.4 La Société Absorbante remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

6.2 Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent Traité.

6.3 Remise de titres

La Société Absorbée remettra à la Société Absorbante lors de la réalisation définitive de la Fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

6.4 Frais

Tous les frais, droits et honoraires se rapportant à la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la Société Absorbante.

6.5 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

6.5.1 aux soussignés, ès qualités, représentant les sociétés concernées par la Fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y a lieu, de faire tout le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs;

6.5.2 aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes du présent Traité et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

6.6 Élection de domicile

Pour l'exécution du Traité et de ses suites, et pour toutes significations et notifications, les Parties, ès qualités, élisent domicile en leur siège social respectif.

6.7 Notifications

6.7.1 Toute notification requise devra être en forme écrite et sera valablement effectuée si elle est adressée par porteur, envoyée par courrier recommandé avec avis de réception, ou effectuée par courrier électronique ou télécopie confirmé par courrier recommandé avec avis de réception.

6.7.2 Les notifications adressées par porteur seront présumées avoir été faites à leur date de remise au destinataire, telle qu'attestée par le reçu de livraison.

6.7.3 Les notifications faites par courrier recommandé avec avis de réception seront présumées avoir été faites à la date de leur première présentation à l'adresse du destinataire.

6.7.4 Les notifications faites par courrier électronique ou télécopie seront présumées avoir été faites à la date d'envoi du courrier électronique ou de la télécopie, sous réserve de confirmation par courrier recommandé avec avis de réception (ou tout procédé équivalent pour les notifications internationales) expédiée au plus tard le jour ouvré suivant.

6.8 Loi Applicable - Juridiction

6.8.1 Le présent Traité est, pour sa validité, son interprétation et son exécution, soumise à la loi française.

6.8.2 Les litiges auxquels pourraient donner lieu le Traité et ses annexes, ou qui pourront en être la suite ou la conséquence, et qui n'auront pu être réglés par une transaction seront soumis, dans les limites permises par la loi, à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris.

6.9 Annexes

Les annexes ci-dessous, soit :

- Annexe 1 : Bilans, Comptes de Résultat et Annexes de la Société Absorbante et de la Société Absorbée,
- Annexe 2 : Biens immobilisés compris dans l'apport-fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- Annexe 3 : Droits de propriété intellectuelle compris dans l'apport-fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante,
- Annexe 4 : Participations comprises dans l'apport-fusion de la Société Absorbée à la Société Absorbante,

font partie intégrante du présent Traité.

Fait le 12 juin 2006, en dix (10) exemplaires originaux, dont un (1) pour l'enregistrement, quatre (4) pour les dépôts aux greffes compétents, un (1) pour l'Institut National de la Propriété Intellectuelle, un (1) pour être ultérieurement déposé au rang des minutes des l'Etude Cheuvreux, notaires à Paris, avec reconnaissance d'écriture et de signature.

Medotels

Par : Monsieur Jean-Claude GEORGES FRANCOIS

Finagest

Par : Monsieur Jean-Pierre RAVASSARD

En accord entre les parties, les présentes ont été reliées par le procédé ASSEMBLACT R.C. empêchant toute substitution ou addition et sont seulement signées à la dernière page.

ANNEXE 1

BILANS, COMPTES DE RESULTAT ET ANNEXES DE LA SOCIETE ABSORBANTE ET DE LA SOCIETE ABSORBEE

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../ report BANQUES	*1 772 392*	*592 447*
51240931 SG Hotelia Noisy-le-grand	90 957	157 051
INTERETS COURUS		47 569
51820000 INT CASH POOLING COURUS GPE		47 569
EMPRUNTS & DETTES FINANCIERES DIV	5 056 643	3 207 556
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS REÇUS	5 056 643	3 207 556
16500000 DEPOTS ET CAUTION. REÇUS + 1 A	2 496	2 496
16501000 DEPOTS ET CAUTIONS REÇUS	5 051 556	3 203 094
16510000 DEPOTS ET CAUTIONS REÇUS -1 A	2 592	1 967
DETTES	344 153	73 109
ACOMPTES RECUS/COMMANDES EN COURS	344 153	73 109
4[illegible]910000 CLIENTS ARRHES	7 151	15 998
4[illegible]911000 CLIENTS SSR ACOMPTES	227 953	
4[illegible]920000 CLIENT AUTRES AVOIR	92 929	57 111
4[illegible]923000 CLIENTS REMB NON PERCUS	16 120	
FOURNISSEURS	33 614 743	1 634 486
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	32 281 085	977 793
40100000 FOURNISSEURS	673 170	911 698
40200000 FOURNISSEURS groupe	31 607 916	66 094
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	1 333 658	656 693
40810000 FOUR FACT NON PARVENUES	1 101 512	493 190
40821000 FRES NON PARVENUES GPE COLL	232 146	163 503

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
DETTES FISCALES ET SOCIALES	**7 888 755**	**4 380 084**
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	**3 684 423**	**1 750 305**
42100000 REMUNERATIONS DUES	9 824	
42110000 PERSONNEL STC NON PAYES	26 668	9 568
42200000 COMITE D'ENTREPRISE OEUVRES SO		21 545
42210000 COMITE D'ENTREPRISE BUDGET		8 618
42700000 PERSONNEL-OPPOSITIONS	342	1 578
42820000 DETTE PROV. CONGES A PAYER	2 075 135	1 469 825
42840000 DETTE PROV. PARTIC DES SALARI	658 051	
42860000 INTERESSEMENT DES SALARIES A P	150 873	30 894
42861100 PROV PRIMES DE FIN D'ANNEE	544 349	92 712
42861200 PROV PRIMES EXCEPTIONNELLS	39 698	
42861300 PROV PRIMES PREC CDD	179 484	115 565
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX	**2 799 536**	**1 937 066**
43100000 SECURITE SOCIALE	867 354	498 445
43711000 ANEP REUNICA	19 643	
43713000 CGRCR	19 706	54 556
43715000 AGF	1 305	
43720000 CGAM	162 321	212 971
43730000 CRIP RETRAITE	22 772	31
43731000 CAISSE DE RETRAITE CGRCR	3 566	
43733000 CIRCO	438 490	394 964
43734000 CIRRIC		3 340
43735000 CIRRSE	39 339	
43736000 CRICA REUNICA	1 522	
43737000 CIRSIC	29 030	
43740000 ASSEDIC	33 207	102 122
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL	8 780	
43759000 MED DU W ARTISTES		2
43790000 GRISS RETRAITE ARTISTES		9
43820000 CHARGES SOC. S/CONGES A PAYER	829 653	587 930
43861100 CH SOC/SAL PROV	258 375	82 464
43861300 CHARGES SOC.S/PROV.S/SALAIRES	58 093	
43870000 PRODUITS A RECEVOIR SS	2 538	
43871000 PRODUITS A RECEVOIR PREV	3 840	231

../...

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
ETAT ET COLLECTIVITES	1 404 796	692 714
44586100 TVA DEDUCTIBLE /AV A RECEVOIR		369
44587000 TVA COLLECTEE /FRE A ETABLIR	776	1 696
44860000 TAXES SUR LES SALAIRES A PAYER		37 879
44863300 TAXE FORMATION CONTINUE A PAYE	790 568	80 460
44863400 TAXE AIDE AU LOGEMENT A PAYER	125 768	102 360
44863500 TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER	172 127	21 976
44864000 TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETES	1 413	1 413
44865100 TAXE PROFESSIONNELLE A PAYER		337 331
44867000 ORGANIC A PAYER	139 400	90 074
44868000 TAXE HANDICAP A PAYER	171 716	16 653
44869000 TAXE AUDIO A PAYER	3 028	2 505
DETTES SUR IMMOBILISATIONS	164 395	39 043
FOURNISSEURS IMMOBILISATIONS	164 395	39 043
40400000 FOURN- D'IMMOBILISATION	160 845	26 613
40470000 FOUR IMMOB RETENUE GARANTIE	3 550	12 430
AUTRES DETTES	1 868 450	1 339 358
CLIENTS CREDITEURS	4 719	20 118
41120000 CLIENTS AUX SAGESSE TRANS		13 443
41150000 CLIENTS REPAS PERSONNEL	4 686	6 675
41170000 CLITS SAG TRANSF PROVS	33	
EMBALLAGES CONSIGNES; RIST AVACC.	716 366	1 437
41980000 CLIENT AVOIR A ETABLIR	716 366	1 437
ASSOCIES COMPTES COURANTS	6 077	1 317 053
45566800 C/C FIN SERIENCE IMPOTS		1 316 497
46300000 AVANCES POUR CPTES CLIENTS	6 077	556
AUTRES COMPTES CREDITEURS	1 141 288	751
46700000 AUTRES DEBITEURS OU CREDITEURS		751
46701000 DEBITEURS/CREDITEURS DIV	16 096	
467200 integration fiscale	1 125 192	

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
COMPTES DE REGULARISATION		**54 725**
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		54 725
48700000 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		54 725
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	**53 030 292**	**12 233 454**

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2005	31/03/2004
ACHATS	7 662 878	1 036 832
ACHATS DE MARCHANDISES	35 932	4 938
60700000 ACHATS DE MARCHANDISES	451	461
60710000 ACHATS DE MARCHAND BOUTIQUE	35 249	4 477
60710055 ACHATS MARCHAND BOUTIQUE 5.5%	194	
60721000 ACHATS FOURNIT INCONTINENCE (	39	
VARIATION DE STOCK - MARCHANDISES	(394)	
60371000 VARIATION STOCK PHARMACIE	(394)	
ACHATS MATIERES PREM & APPROVIS.	7 710 279	1 021 433
60211000 ACHATS DE MEDICAMENTS (C M)	522 476	94 665
60213000 ACHATS DE MEDICAMENTS SOUM	1 043	
60226100 ACHATS DE FOURNIT INCONTIN	1 009 304	104 928
[redacted]230000 ACHAT D'EMB ALIM	4 450	(17 001)
[redacted]230055 ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRE	5 818 533	786 645
[redacted]230196 ACHATS DE PRODUITS ALIMENTAIRE	354 546	52 195
[redacted]900000 RAB, REM ET RIST OBTENUS SUR A	(72)	
VARIATION STOCK - MAT PREM & APPR	(82 939)	10 462
[redacted]322100 VARIAT STK DE MEDICAMENTS	326	
[redacted]322610 VARIAT STK DE FOURNITURE INCON	(66 843)	
[redacted]323000 VARIAT STK DE PROD ALIMENT	(16 422)	10 462
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	55 033 967	6 249 656
ETUDES ET PRESTATIONS DE SERVICES	3 325	
60412000 ACHATS A REFACTURER EXO	1 161	
60412196 ACHATS A REFACTURER 19.6%	2 163	

../...

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES	4 524 863	645 416
60611000 EAU ET ASSAINISSEMENT	661 121	85 031
60612000 ELECTRICITE EXO	1 405	543
60612055 ELECTRICITE 5,5%	158	2 031
60612196 ELECTRICITE 19,6%	914 099	174 473
60613000 GAZ ET CHAUFFAGE	47	21
60613055 GAZ ET CHAUFFAGE 5.5%	19 556	2 350
60613196 GAZ ET CHAUFFAGE 19,6%	572 281	111 379
60614000 CARBURANT (TVA non déd)	11 971	
60614100 CARBURANT (TVA déd)	1 722	
60615000 COMBUSTIBLE	437	
60615196 COMBUSTIBLE	93	
60622000 PRODUITS D#ENTRETIEN	18 978	18 644
60622055 PRODUITS D#ENTRETIEN 5.5%	49 893	4 244
60622196 PRODUITS D#ENTRETIEN 19.6%	668 890	73 676
60626000 FOURNITURES HOTELIERES :	269 216	34 363
60626100 VAISSELLE PTS MAT CUISINE	170 454	14 734
60626200 LINGE	28 062	896
60630000 FOURNIT PT EQUIPT	498 629	52 887
60630100 FOURNIT DE BRICOLAGE	380	
60635000 VETEMENTS DE TRAVAIL	101 666	10 561
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	166 505	18 647
60660000 FOURNT PT MAT MED exo	144 237	3 646
60660100 FOURNT ET PTS APPAREILS MED	67 493	16 758
60660155 FOURNT ET PTS APP MED 5.5%	1 355	349
60660400 PDTS HYGIENE 19.6%	4 041	
60660500 FOURNIT OXYGENE	84	
60670000 PETIT MATERIEL ANIMATION	67 863	7 244
60671000 ACH SERV D' ANIMATION A REFACT	7 709	5 405
60680000 AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	22 333	899
60681000 FLEURS DECORATIONS 5.5%	39 253	5 661
60681196 FLEURS DECORATIONS 19.6%	14 425	972
60683000 BOIS - CHARBON DE BOIS	504	
SOUS-TRAITANCE GENERALE	2 251 752	86 288
61000000 CONTRAT DE SOUS TRAIT GEN	52 979	3 183
61010000 CONTRAT DE SOUS TRAIT RE	1 268 837	
61110000 CONTRAT DE SOUS TRAITANCE MED	88 428	7 896
61120000 BLANCHISSERIE SOUS TRAITEE	738 326	66 936
61130000 BLANCHISSERIE LINGE RESIDENT	103 182	8 273
REDEVANCES DE CREDIT-BAIL	64 437	9 074
61222000 CREDIT BAIL MATERIEL ADMINISTR	1 052	497
61225000 CREDIT BAIL VOITURES LONGUE DU	63 386	8 577
		.../...

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
LOCATIONS	**19 293 444**	**2 220 310**
61310000 LOCATION MATERIEL MEDICAL	1 274	222
61311000 LOCATION MATERIEL MED exo	2 548	319
61320000 LOCATION MATERIEL EXPLOITATION	85 768	9 432
61321000 LOCATION MATERIEL DE FORMATION	33	
61321500 LOCATION MATERIEL A REFACTURER	21 374	3 401
61322000 LOCATION MATERIEL ADMINISTRATI	101 989	11 909
61323000 LOCATION MATERIEL ANIMATION	18 362	1 805
61325100 LOCATION VOITURE COURTE DUREE	8 611	133
61350055 LOCATIONS IMMOBILIERES 5,5%	17 223 292	1 980 885
61350196 LOCATIONS IMMOBILIERES 19,6%	1 830 192	212 205
CHARGES LOCATIVES ET COPROPRIETE	**90 536**	**10 880**
61400000 CHARGES LOCATIVES	90 536	10 880
ENTRETIEN ET REPARATIONS	**2 050 616**	**235 015**
61520000 ENTRETIEN DES BATIMENTS	911 713	96 936
61530000 ENTRETIEN ESPACES VERTS	101 989	10 811
61550000 ENTRETIEN DES ASCENSEURS	257 033	22 410
61551000 ENTRETIEN DU MATERIEL MEDICAL	1 038	685
61552000 ENTRETIEN DU MATERIEL DE CUIS	186 949	20 482
61553000 ENTRETIEN DU CHAUFFAGE	141 388	34 936
61554000 ENTRETEIN DU MATERIEL ADMINIST	31 868	6 726
61555000 ENTRETEIN DU MAT TRANSP EXO	7 722	579
61555010 ENTR VEHIC SERV RESEAU	1 152	
61555196 ENTRETIEN MAT TRANSPORT	428	
61556000 ENTRETIEN MATERIEL D'EXPLOITAT	138 962	11 831
61560000 MAINTENANCE TECHNIQUE CONTRATS	150	
61561000 ENT MAINT PHOTOCOP FAX	9 528	266
61562000 MAINTENANCE/ENTRETIEN MEDICAL	1 572	702
61563000 ENTRET PARC INFORMATIQUE	259 125	28 650
PRIMES D'ASSURANCES	**164 712**	**17 355**
61610000 ASSURANCE MULTIRISQUE EXPLOITA	148 126	15 156
61660000 ASSURANCE SUR VEHICULES	14 754	2 199
61670000 AUTRES ASSURANCES PONCTUELLES	1 832	
DIVERS	**35 602**	**6 336**
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	29 778	5 332
61830000 DOCUMENTATION TECHNIQUE	779	
61850000 FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIR	5 045	1 004
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE	**1 133 846**	**142 786**
62100000 PERSONNEL EXT INTERIM	1 133 421	140 250
62140000 PERSONNEL REFACTURE GROUPE	425	2 536
		.../...

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES	23 747 250	2 704 483
62260000 HONORAIRES DIVERS	26 066	
62261000 HONORAIRES TRAITEMENT INFORMAT	200	(200)
62262000 HONORAIRES COMPTABLES, EXP CAC	271 336	33 057
62262100 HONORAIRES COMPTABLES	18 900	
62263000 HONORAIRES ANIMATION	321 584	36 884
62263100 HONORAIRES ANIM A REFACT	6 567	
62264000 AUTRES HONORAIRES ADMINISTRATI	68 095	60
62264300 HONORAIRES ASSISTANCE JURIDIQU	151 254	5 548
62265000 HONORAIRES FORMATION	186 228	12 240
62265100 FORMATION A REFACTURER	2 400	
62266000 HONORAIRES INTERMEDIAIRES	450	
62267000 HONORAIRES TRAITEMENT COMPTABL	601 201	66 934
62268000 HONORAIRES TECHNIQUES	150 880	25 018
62268100 HONORAIRES MEDICAUX NT	132 829	116 644
62268110 HONO MEDICAUX NON REMB	2 500	
62268500 HONORAIRES BACTERIOLOGIQUES	89 525	20 426
62270000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	2 077	1 446
62290000 REDEVANCESUR CA	9 201 655	1 012 423
62292000 REDEVANCE LOCATION GERANCE	12 513 502	1 374 003
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES	485 310	29 652
62310000 ANNONCES ET INSERTIONS PUBLICI	357 256	18 939
62320000 IMPRIMES , PLAQUETTES PUBLICIT	51 800	1 806
62330000 MANIF A CARACTERE PUBLI	6 358	317
62340000 CADEAUX OFFERTS AUX CLIENTS	49 797	2 737
62360000 AUTRES FRAIS DE PUBLICITE	11 020	3 810
62380000 DONS ET POURBOIRES	9 081	2 042
TRANSPORTS BIENS ET DU PERSONNEL	5 749	90
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	4 239	
62480000 TRANSPORTS DIVERS	477	
62480055 TRANSPORTS DIVERS 5.5%	152	
62480196 TRANSPORTS DIVERS 19.6%	881	90
		.../...

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	539 453	54 963
62510000 VGES DPLCT GUENNOU	3 543	
62510014 FRAIS DEPCT DIRECTEUR	146 592	9 438
62510016 FRAIS DEPCT DAR	51 210	13 108
62510030 FRAIS DEPCT DIRECT REGIO	70 448	
62510040 FRAIS DEPLCT SERVICE RESEAU	1 011	274
62510042 FRAIS DEPLCT CHEF CUISINE	6 786	1 801
62510043 FRAIS DEPLCT CRC	1 583	650
62510044 FRAIS DEPLCT IDEC	6 431	99
62510045 FRAIS DEPLCT IDE	2 220	263
62510046 FRAIS DEPLCT MEDECIN	3 444	432
62510047 FRAIS DEPLCT SERVEURS	1 672	59
62510048 FRAIS DEPLCT AA	17 608	1 514
62510049 FRAIS DEPLCT ASD	4 370	359
62510050 FRAIS DEPLCT GOUVERNANTES	5 107	155
62510052 FRAIS DEPLCT PSCHY	1 755	400
62510060 FRAIS DEPLCT MAIT MAIS	1 790	89
62510061 FRAIS DEPLCT RESP TECH	18 970	2 029
62510062 FRAIS DEPLCT COMITE D'ENTREPRI	148 650	21 671
62510063 FRAIS DEPLCT ANIMATEUR	7 514	853
62510064 FRAIS DEPCT ASS DIRECTION	356	
62510074 FRAIS PEPLCT DIVERS	354	
62530000 FRAIS DEMENAGEMENT DU PERSNEL.	12 068	
62560000 MISSIONS LIEES A LA FORMATION	2 854	470
62561000 AUTRES MISSIONS RECEPTIONS	9 038	324
62570000 RECEPTIONS	9 955	975
62570196 RECEPTIONS SOUMIS TVA	4 125	
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS	500 685	64 732
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	120 914	14 012
62610196 AFFRANCHISSEMENTS TVA	16 550	5 590
62620000 TELEPHONE	264 709	39 503
62620100 TELEPHONE FIXE ET FAX	78 923	2 796
62620200 TELEPHONE PORTABLE	16 489	2 255
62620300 INTERNET	3 100	576
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	46 667	8 787
62720000 COMM ET SERV BANCAIRES	157	
62750000 COMMISSIONS ET SERVICES BANCAI	46 510	8 787
DIVERS	95 719	13 489
62820000 COTISATIONS DIVERSES	31 863	83
62820100 COTISATIONS DIVERSES EXO	3 641	506
62840000 FRAIS DE RECRUTEMENT DU PERSON	45 657	10 045
62850000 FRAIS DE GESTION P/PARTICIPAT	14 558	2 856

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	6 486 930	677 041
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS	2 750 828	271 499
63110000 TAXE SUR LES SALAIRES	851 901	107 534
63330000 FORMATION CONTINUE	1 460 049	128 795
63331000 FORMATION CONT PART A DED	4 480	(5 391)
63340000 EFFORT DE CONSTRUCTION	189 141	19 778
63350000 TAXE D'APPRENTISSAGE	245 258	20 783
AUTRES IMPOTS ET TAXES	3 736 102	405 542
63511000 TAXE PROFESSIONNELLE	2 047 235	238 398
63512000 TAXE FONCIERE	30 808	10 074
63513000 TAXE FONCIERE REFACT 5,50%	981 445	98 789
63513100 TAXE FONCIERE REFACT 19.6%	108 567	
63514000 TAXE FONCIERE REFACT 19,60%	(1 456)	12 057
63516000 TAXE SUR VEHICULES DE SOCIETES	11 444	1 413
63540000 DTS D'ENREGISTREMT & DE TIMBRE	358	215
63700000 AUTRES IMPOTS, TAXES & ASSIMIL	33 131	
63700055 AUTRES IMPOTS SOUMIS 5.5	7	
63700196 AUTRES IMPOTS, SOUMIS 19.6	364	
63710000 CONTRIB. SOCIALE DE SOLIDARITE	214 687	19 418
63720000 TAXE AUDIOVISUELLE	30 958	7 248
63721000 TAXE AUDIOVISUELLE TAX	6 682	2 284
63730000 TAXES HANDICAPEES	271 873	15 648
CHARGES DE PERSONNEL	58 578 845	6 187 706
SALAIRES ET TRAITEMENTS	42 300 752	4 560 923
64100000 SALAIRES	41 982 014	4 397 445
64100100 SALAIRES DES EP	3 784	
64100500 SALAIRES REFACTURES		
64100600 PRIME DE FIN D'ANNEE	398 366	60 595
64102600 PRIMES EXCEPTIONNELLES	31 273	(17 605)
64103600 PRIMES PRECARITE CDD	35 322	16 488
64120000 CONGES PAYES	148 541	167 025
64130000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	42 993	(30 847)
64140000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS	123 659	7 460
64190000 REMB OBTENUS CHARGES SOCIALES	(245 186)	(21 904)
64192000 REMB OBTENUS FONGECIF	(220 015)	(17 734)

../...

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
CHARGES SOCIALES	15 558 177	1 535 780
64510000 COTISATIONS URSSAF	9 584 440	919 601
64520000 COTIS MUTUEL ET PREVOY NON CAD	734 534	82 024
64520100 COTIS MUTUEL ET PREVOY CADRES	145 458	16 905
64530000 COTISATIONS RETRAITES NON CADR	2 176 584	225 048
64531000 COTISATI RETRAITES CADRES TA	136 585	13 887
64532000 COTISATI RETRAITES CADRES TB	258 748	33 877
64533000 COTISATI AGFF NCADRES	269	61
64540000 COTISATIONS ASSEDIC	1 845 396	194 675
64541000 COTIS ASSEDIC INDEMNI SPECIALE	22 942	
64580000 COTISATIONS-CAISSE SPECTACLES		282
64592000 REMB OBTENUS CH PAT FONGECIF	(85 668)	(5 949)
64720000 VERST COMITE D'ENTREPRISE	251 008	21 976
64721000 VERST COMITE D'ENT FRAIS DE FO	83 956	8 790
64722000 VERST OEUVRES SOCIALES SAL	230 772	
64750000 MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	170 944	24 603
64750196 MEDECINE DU TRAVAIL	2 206	
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	719 916	91 003
64800000 PRIME DE TRANSPORT	107 854	12 682
64800500 REF CHARGES DE PERSONNEL		
64810000 INTERESSEMENT COLLECTIF	333 553	
64820000 PROV DE SALAIRES	2 558	
64850000 PROV CH SOC/ CONGES PAYES	58 121	66 810
64855000 PROV CH SOC ET TAXE /PRIME BON	6 544	
64856000 PROV CH SOC/ SAL PROV	210 392	11 511
64890000 AUTRES CHARGES DE PERSO	893	
DOTATIONS D'EXPLOITATION	1 886 105	294 465
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	1 358 270	163 410
68111000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS INCORP	1 950	193
68112000 DOT. AUX AMORT MAT MED SOIN	29 927	4 071
68113000 DOT. AUX AMORTISSEMENTS CORP	1 307 565	157 488
68114000 DOT. AUX AMORT MAT MED DEP	18 828	1 658
PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	167 348	9 433
68170000 DOT. PROV. ACTIF CIRCULANT	12 197	
68174000 DAP CREANCES	155 151	9 433
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	360 487	121 621
68150000 DOT. PROV. RISQUES & CHARGES	360 487	121 621

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
AUTRES CHARGES	55 914	2 387
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE	55 914	2 387
65800000 CH. DIVERS DE GESTION COURANTE	6 187	822
65810000 CH DIVERES REGUL COMPTES	2 274	1 565
65160000 DROITS D'AUTEUR SACEM EXO	1 722	
65161000 DROITS D'AUTEUR SACEM 5,50%	1 659	
65162000 DROITS D'AUTEUR SACEM 19,6%	186	
65170000 REDEVANCE LICENCE	137	
65400055 PERTES CREANCES IRRECOUV 5,5%	43 699	
65400196 PERTES CREANCES IRRECOUV 19,6%	50	
CHARGES FINANCIERES	26 749	64 002
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	26 749	64 002
66150000 INTERETS DES COMPTES COURANTS	24 902	63 774
66160000 INTERETS BANCAIRES	1 848	228
CHARGES EXCEPTIONNELLES	152 697	2 059
CHARGES EXCEPT DE GESTION	150 335	2 059
67100000 CHGS EXCEPT. S/OPS. DE GESTION	39 062	15
67110000 DEDITS ET DEDOMMAGEMENTS VERSE	30 403	40
67120000 PEN.AMENDES FISCALT NON DEDUC	3 090	
67130000 PEN. ET AMENDES FISCALT DEDU	1 069	
67190000 SINISTRES ASSURANCES	46 975	
67200000 CHARGES S/EXERCICES ANTERIEURS	29 737	2 004
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL	2 362	
67520000 VNC ACTIFS CORPORELS CEDES	392	
67800000 AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 970	
PARTICIPATION SALARIES EXPANSION	658 051	
	658 051	
69100000 PARTICIPATION DES SALARIES	658 051	

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 125 192	
69800000 integration fiscale	1 125 192 1 125 192	
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	131 667 329	14 514 149

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2005	31/03/2004
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	**131 269 835**	**14 412 128**
VENTES DE MARCHANDISES - FRANCE	**218 987**	**116 919**
70701196 VENTES DE PROD INCONTINENCE	181 549	112 604
70702196 VENTES DE PROD BOUTIQUE	37 437	4 315
PRODUCTION SERVICES - FRANCE	**131 050 849**	**14 295 209**
70611055 C.A. HT HEBERGT 5,5%	96 053 439	10 974 431
70612055 C.A. H. T. DEPENDANCE A 5,5% H	361 740	193 796
70612155 C.A. H. T. DEPENDANCE A 5,5% A	299 096	178 109
70612255 C.A. H. T. DEPEND A 5,5% NT1	1 257 232	487 085
70612355 C.A. H. T. DEPEND A 5,5% NT2	8 612 047	42 745
70614055 VENTES LDF PDC	859 182	87 911
70614155 VENTES LDF NRPA	294 123	37 172
70619055 C.A. H. T. ACCUEIL DE JOUR	169 934	23 112
[illegible]652011 IMPRIMES PUBLICITAIRES	10 697	
[illegible]652012 AUTRES MATERIELS ET FOURNITURES	1 394	
[illegible]660000 FORFAIT CURE MEDICALE	4 742 914	1 708 320
[illegible]661000 FORFAIT SOINS COURANT	13 222	30 020
[illegible]662003 DOTATIONS SOINS	15 033 473	134 329
[illegible]663000 PROVISION DOTATION SOINS	(31 403)	
[illegible]810055 C.A. H. T. HEBERGEMENT VISITEU	9 454	708
[illegible]810196 CA. SORTIES EXTERIEURES	18 315	147
[illegible]812196 C.A. H. T. REPAS DU PERS	210 731	40 399
[illegible]813196 C.A. H. T. REPAS	387 887	49 560
[illegible]814196 C.A. HT BAR BOISSONS	90 827	9 127
70815196 C.A. H. T. BLANCHISSERIE	1 912 162	227 664
70816196 C.A. H. T. LOCATION DE MATERIE	227 976	27 285
70817196 C.A. H. T.TELEPHONE	269 893	28 240
70818055 C.A. H. T. SERVICES DIVERS 5,5	(5 087)	24
70818196 C.A. H. T. SERVICES DIVERS 19,	21 258	128
70836196 LOCATIONS LOCAL COIF ET AUTRE	105 106	14 206
70840000 SALAIRES ET CHARGES DU PERS	76 957	
70841000 FRAIS DE DEPLAC DU PERS	19 497	
70842100 REFACTURATION EAU	2 022	
70850000 REFACTURATION CHQ KDO	16 638	
70860000 PRESTATIONS DIVERSES EXO	5 280	692
70882000 PDTS ACTIVITES ANNEXES DIVERS	4 841	

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	**1 206 952**	**98 228**
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	101 559	(40 785)
74000000 SUBV EXPLOIT SUR SALAIRES	52 838	(9 078)
74210000 SUBVENTIONS FONDS EUROPEEN	4 626	2 623
74220000 SUBVENTIONS EXCEPT	44 094	(34 330)
REPRISES AMORT PROV TRANSF CHARGE	1 089 047	138 231
78100000 reprises amort prov exploit	7 688	
78150000 REPR. PROV. RISQUES&CHARGES	285 865	57 290
78170000 REPR. PROV. ACTIF CIRCULANT		216
78174000 REPR. PROV. CLTS DOUTEUX	83 361	7 793
79100000 transfert charges expl	1 100	
79110000 TRANSF DE CHARGES AN VEH	12 625	1 738
79111000 TRANSF DE CHARGES AN NOUR	112 675	14 446
79140000 T.A.C.FRAIS ADMINISTRATIFS	46 063	
79150000 TRANSF DE CH.D'EXPT SALAIRES	313 230	38 092
79151000 TRANSF DE CH.EXPT SALAIRES SOU	14 528	416
79160000 TRANSF DE CH.D'EXPT CH SOC	128 369	15 403
79170000 TRANSF HONORAIRES FPC	600	
79180000 TRANSF CH. HONORAIR FPC SOUMIS	82 943	2 837
AUTRES PRODUITS	16 346	782
78800000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	16 346	782

PRODUITS FINANCIERS	**565 138**	**77 259**
PROD. VAL MOBILIERES ET CREANCES	9	
76240000 REVENUS DES PRETS	9	
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES	565 129	77 259
76800000 INT DES COMPTES COURANTS	565 018	77 259
76810000 AUTRES PDTS FINANCIERS	111	

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
PRODUITS EXCEPTIONNELS	**81 295**	**6 701**
PRODUITS EXCEPT DE GESTION	**81 281**	**6 701**
77110055 DEDITS ET DEDOMAGEMENTS OBTENU	13 950	467
77110196 DEDITS ET DEDOMAGEMENTS OBTENUS	798	
77190000 REMBT SINISTRE ASSUR	34 693	6 047
77200000 PRODUITS EXCEPT. / EX ANTERIEU	31 840	187
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL	**14**	
77800000 AUTRES PRODUITS EXCEPT.	14	
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	**133 123 221**	**14 594 316**

cerfa N° 10937 * 08 — @ internet - DGI

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts).

① BILAN – ACTIF

D.G.I. N° 2050 6 (2006)

Désignation de l'entreprise : SA FINAGEST — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 21

Adresse de l'entreprise ZI 25870 DEVECEY — Durée de l'exercice précédent * 11

Numéro SIRET * 3 4 8 3 8 2 9 1 2 0 0 0 2 3 — Code APE 7 0 3 D — Néant ☐ *

ACTIF IMMOBILISÉ * / ACTIF CIRCULANT

			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Exercice N clos le, 31/12/2015 Net 3	N - 1 31/12/2014 Net 4
	Capital souscrit non appelé (I)	AA				
9	Frais d'établissement *	AB		AC		
9	Frais de recherche et développement *	AD		AE		
9	Concessions, brevets et droits similaires	AF	199.106	AG	134.861	64.245	20.343
9	Fonds commercial (1)	AH		AI			
9	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			6.700.135
9	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN	716.510	AO		716.510	4.076.012
	Constructions	AP	6.769.867	AQ	497.108	6.262.759	22.008.343
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	2.530	AS	1.848	682	1.567
	Autres immobilisations corporelles	AT	956.850	AU	277.794	679.056	165.034
	Immobilisations en cours	AV	4.916.522	AW		4.916.522	2.227.083
	Avances et acomptes	AX	16.229	AY		16.229	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU	36.234.638	CV		36.234.638	35.864.530
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			437.514
	Autres immobilisations financières *	BH	91.903	BI	2.260	89.643	91.998
	TOTAL (II)	BJ	49.894.155	BK	913.871	48.980.284	71.592.559
	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	4.647	BW		4.647	33.198
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	285.338	BY		285.338	144.654
	Autres créances (3)	BZ	32.078.605	CA		32.078.605	1.348.923
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	11.032	CG		11.032	33.390
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	14.099	CI		14.099	100.885
	TOTAL (III)	CJ	32.393.721	CK		32.393.721	1.661.050
	Charges à répartir sur plusieurs exercices * (IV)	CL	280.187			280.187	583.758
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN					2
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	82.568.063	IA	913.871	81.654.192	73.837.369

Renvois : (1) Dont droit au bail : — (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : — CP — (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * — Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

Février 2006 - 3 [illegible] 1

N° 2050-IMPRIMERIE NATIONALE

Internet-DGI

cerfa N° 10938 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(2) **BILAN — PASSIF avant répartition**

D.G.I. N° 2051 6 (2006)

Désignation de l'entreprise SA FINAGEST — Néant ☐*

				Exercice N	Exercice N - 1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 108.432)		DA	108.432	108.432
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	20.056.262	20.056.262
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK	DC		
	Réserve légale (3)		DD	11.468	11.468
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	B1	DP	15.525	15.525
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG		
	Report à nouveau		DH	(8.606.405)	(10.627.559)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	12.971.757	2.021.154
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		368.907
	TOTAL (I)		DL	24.557.029	11.954.179
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM		
	Avances conditionnées		DN		
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	75.000	
	Provisions pour charges		DQ	1.099.950	3.083.808
	TOTAL (III)		DR	1.174.960	3.083.808
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT	7.622.000	7.472.541
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	32.107.119	39.804.168
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI	DV	14.397.615	10.958.958
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	1.192.324	206.383
	Dettes fiscales et sociales		DY	452.076	191.261
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	136.929	166.071
	Autres dettes		EA	14.148	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB		
	TOTAL (IV)		EC	55.922.211	58.799.382
	Ecarts de conversion passif *	(V)	ED	2	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	81.654.192	73.837.369
RENVOIS (1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC		
	Dont Écart de réévaluation libre		ID		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)		IE		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	23.408.481	15.689.091
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	154.021	1.040.955

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2051-IMPRIMERIE NATIONALE R 2006 - 5 01150 1

cerfa N° 10167 * 10

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

Internet-DGI
D.G.I. N° 2052 6
(2006)

Désignation de l'entreprise : SA FINAGEST — Néant ☐ *

			Exercice N						Exercice (N-1)
			France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue : biens *	FD		FE		FF			
	Production vendue : services *	FG	11.526.281	FH		FI	11.526.281		5.669.457
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	11.526.281	FK		FL	11.526.281		5.669.457
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	9.523		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	9.254		2.360
	Autres produits (1) (11)					FQ	19		35
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	11.545.077		5.671.852
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	7.075.477		2.330.112
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	85.183		33.343
	Salaires et traitements *					FY	1.142.902		583.671
	Charges sociales (10)					FZ	479.225		274.197
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux amortissements *					GA	1.250.718		723.608
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur immobilisations : - dotations aux provisions *					GB			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION — Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	75.000		
	Autres charges (12)					GE	20		12
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	10.108.625		3.944.943
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	1.436.652		1.726.909
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	2.110.354		2.674.682
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	276		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	490.549		66.698
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	2.601.179		2.741.380
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			2.260
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4.703.759		2.605.053
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	4.703.759		2.607.313
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(2.102.580)		234.067
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(666.028)		1.960.976

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2052 - IMPRIMERIE NATIONALE — Février 2006 - 5 021

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

cerfa N° 10947 * 08

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

(4) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Internet-DGI
D.G.I. N° 2053 (2006)

6

Désignation de l'entreprise SA FINAGEST — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N – 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	13.133	5
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	70.773.640	12.042
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	556.305	170.699
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	71.343.078	182.646
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	43.551	2.307
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	64.869.570	16.352
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	187.398	104.809
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	55.100.619	122.468
4 — RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII — VIII)		HI	16.242.659	60.178
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2.604.774	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	85.489.334	8.595.878
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	72.517.577	6.574.724
5 — BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits — total des charges)		HN	12.971.757	2.021.154
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	6.849.725	4.166.214
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IG		
(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *	HP		
	— Crédit-bail immobilier	HQ	2.262.778	1.576.234
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	441.537	37.107
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	364.009	375.136
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX		
(9)	Dont transferts de charges	A1	9.254	2.360
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9	

RENVOIS

(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle) :

	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
cessions immos	32.502.120	48.410.770
cessions immos financieres	22.367.450	22.362.870
amortissements dérogatoires	187.398	566.305
rbt sinistre	1.459	5.057
divers	42.092	8.076

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :

	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION

N° 2053 - IMPRIMERIE NATIONALE Révision 2006 - 5 01

4258

B I L A N - A C T I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	BRUT	PROV./AMORT.	NET	31/03/04
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CONCESSIONS, BREV&DROITS SIMIL				
20500000 Logiciels	*290*	*134. 861*	*(134. 571)*	*20. 343*
20510000 Logiciels	*198. 816*		*198. 816*	
TOTAL CONCESSIONS, BREV&DROITS SIMIL	199. 106	134. 861	64. 245	20. 343
AUTRES IMMOB. INCORPORELLES				
20800100 Autres immos incorp beaune				*2. 356. 337*
20800500 Autres immos incorp simiane				*518. 327*
20800700 Autres immos incorp nancy				*2. 073. 307*
20800800 Autres immos incorp epinal				*1. 311. 062*
20800900 Autres immos incorp montbel				*442. 102*
TOTAL AUTRES IMMOB. INCORPORELLES				6. 700. 135
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
TERRAINS				
21100000 Terrains	*716. 510*		*716. 510*	
21150300 Terrain le creusot				*618. 327*
21150400 Terrain thise				*716. 510*
21150600 Terrain fontaines				*693. 643*
21150900 Terrain montbeliard				*44. 050*
21151000 Terrain troyes				*626. 041*
21151010 Terrain dijon				*239. 509*
21151020 Terrain loublere				*652,638*
21151030 Terrain meaux				*586. 294*
TOTAL TERRAINS	716. 510		716. 510	4. 076. 012
CONSTRUCTIONS				
21310000 Batiment gb	*6. 743. 783*		*6. 743. 783*	*(26. 165)*
21310100 Constructions beaune				*1. 015. 821*
21310200 Constructions chalon				*886. 362*
21310300 Constructions le creusot				*2. 242. 325*
21310400 Constructions thise				*2. 948. 603*
21310500 Constructions simiane				*614. 803*
21310600 Constructions fontaines				*2. 821. 757*
21310700 Constructions nancy				*109. 183*
21310800 Constructions epinal				*72. 159*
21310900 Constructions montbeliard				*738. 808*
21311000 Constructions troyes				*2. 319. 436*
21311200 Constructions loubiere				*2. 516. 505*
21311300 Constructions meaux				*3. 246. 727*
21311400 Constructions dijon				*3. 361. 176*
21350000 Agencements constructions	*16. 084*	*5. 018*	*11. 066*	*6. 849*
21350010 Install agenct const troyes				*8. 181*
28130000 Amort. constructions		*492. 090*	*(492. 090)*	
28131110 Amort constructions meaux				*(170. 070)*
28131200 Amort constructions chalon				*(21. 475)*
28131300 Amort constructions creusot				*(130. 807)*
28131400 Amort constructions thise				*(225. 772)*

.../...

4258

B I L A N - A C T I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	BRUT	PROV./AMORT.	N E T	31/03/04
28131500 Amort constructions simiane				(29.045)
28131600 Amort constructions fontaine				(218.857)
28131700 Amort constructions nancy				(8.807)
28131800 Amort constructions epinal				(4.059)
28131900 Amort constructions montbel				(63.354)
28136010 Amort. agenc. troyes				(1.841)
TOTAL CONSTRUCTIONS	6. 759. 867	497. 108	6. 262. 759	22. 008. 343
INST.TECHN. MAT.&OUTIL.INDUST.				
21540000 Material et outillage		1. 848	(1. 848)	1. 567
21540001 Materiel et outillage	2. 530		2. 530	
TOTAL INST.TECHN. MAT.&OUTIL.INDUST.	2. 530	1. 848	682	1. 567
AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES				
21810000 Agenc.instal.generales	475. 560	49. 618	425. 942	31. 572
21820000 Materiel de transport	57. 810	38. 704	19. 106	54. 264
21821000 Materiel de transport soumis	15. 348		15. 348	
21830000 Materiel bureau et informat.	252. 887	150. 084	102. 803	67. 347
21840000 Mobilier	155. 245	39. 388	115. 857	11. 851
TOTAL AUTRES IMMOBILIS. CORPORELLES	956. 850	277. 794	679. 056	165. 034
IMMOBILISATIONS EN COURS				
23100000 Immob. corporelles en cours	129. 911		129. 911	
23100012 Immob en cours st etienne	3. 454. 123		3. 454. 123	
23100013 Immob en cours orgon	7. 000		7. 000	
23100016 Immob en cours saverne	198. 632		198. 632	
23100017 Immob en cours andilly	295. 295		295. 295	
23100021 Immob en cours roanne	196. 593		196. 593	
23100100 Immob en cours beaune				105. 537
23100200 Immob en cours chalon				166. 714
23100300 Immob en cours le creusot				56. 329
23100400 Immob en cours thise				10. 421
23100500 Immob en cours dijon				93. 880
23100600 Immob en cours fontaines	23. 251		23. 251	
23100700 Immob en cours nancy	45. 598		45. 598	2. 096
23100800 Immob en cours epinal				10. 035
23101000 Immob en cours frejus				25. 848
23101100 Immob en cours thonon /bains				891. 583
23101200 Immob en cours st-etienne				499. 593
23101600 Immob en cours saverne				12. 762
23101700 Immob en cours andilly				117. 367
23102000 Immob en cours devecey				116. 139
23102900 Immob en cours troyes				2. 303
23103300 Immob en cours meaux	242. 641		242. 641	32. 928
23105000 Immob en cours simiane				56. 079
23106000 Immob en cours perpignan				3. 251
23107000 Immob en cours luxembourg				4. 050
23114000 Immob en cours serena	311. 356		311. 356	2. 050
23114400 Immob en cours vandoeuvre	8. 707		8. 707	8. 707
23116800 Immob en cours lyon + valence	3. 415		3. 415	3. 415
23120000 Immob incorporelles en cours				5. 996
TOTAL IMMOBILISATIONS EN COURS	4. 916. 522		4. 916. 522	2. 227. 083

...I...

4258

B I L A N - A C T I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	B R U T	PROV./AMORT.	N E T	31/03/04
AVANCES ET ACOMPTES				
23800000 Av.& acpt./immob.corpor.	*9. 108*		*9. 108*	
23810000 Immob incorp en cours	*7. 121*		*7. 121*	
TOTAL AVANCES ET ACOMPTES	16. 229		16. 229	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
26100100 Titres de particip.chalon				*38. 112*
26100200 Titres particip thise				*2. 905. 837*
26100300 Titres particip.creusot				*1. 763. 143*
26100400 Titres particp.oph.nancy				*2. 879. 998*
26100500 Titres particip simiane				*3. 043. 027*
26100600 Titres particip oph beaune				*2. 839. 918*
26100700 Titres particip epinal				*2. 260. 352*
26100800 Titre particip oph fontaines				*2. 201. 992*
26100900 Titres participation meaux				*38. 112*
26101000 Titres particip nice				*38. 112*
26101100 Titres particip troyes				*2. 131. 781*
26101200 Titres particip montbeliard				*38. 112*
26101300 Titres participation dijon				*38. 112*
26101500 Titres partic. s.m.s.				*78. 161*
26101700 Titres partic. frejus				*40. 000*
26101800 Titres partic. saint etienne				*40. 000*
26101900 Titres partic. thonon/bains				*40. 000*
26102000 Titres partic. air du temps				*2. 280. 000*
26102100 Titres partic. serona				*12. 684. 300*
26102200 Titres partic. gem vie				*483. 861*
26102300 Titres partic. vepeze				*1. 600*
26110000 Titres de participation	*36. 234. 638*		*36. 234. 638*	
TOTAL PARTICIPATIONS	36. 234. 638		36. 234. 638	35. 864. 530
PRETS				
27480500 Avance preneur simiane				*167. 321*
27480700 Avance preneur nancy				*180. 193*
27490000 Avance/titres de participat.				*100. 000*
TOTAL PRETS				437. 514
AUTRES IMMOBIL. FINANCIERES				
27500000 Depots & caution.verses	*91. 903*	*2. 260*	*89. 643*	*91. 770*
27510000 Depot garantie				*228*
TOTAL AUTRES IMMOBIL. FINANCIERES	91. 903	2. 260	89. 643	91. 998
*** T O T A L	49. 894. 155	913. 871	48. 980. 284	71. 592. 859
A C T I F C I R C U L A N T				
AVANCES & ACOMPTES				
AVANCES&ACPTES VERSES SUR CDES				
40910000 Fours.avances & acomptes	*4. 647*		*4. 647*	*33. 198*

.../...

4258

B I L A N - A C T I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	B R U T	PROV./AMORT.	N E T	31/03/04
CREANCES				
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES				
41100000 Clients	3. 769		3. 769	139. 024
41200000 Clients groupe	223. 612		223. 612	
41800000 Clients prod. non factures	57. 957		57. 957	
41810000 Clients fact. a etablir				5. 630
TOTAL CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	285. 338		285. 338	144. 654
AUTRES CREANCES				
40980000 Batical avoir a recevoir				(156)
44560196 Tva deduct. s/b et s 19,6%	1. 929		1. 929	
44562040 Tva ded.s/immo avril				299
44564000 Tva a recup/aff impaye	41. 087		41. 087	
44566040 Tva ded.s/abs avril				2. 532
44567000 Credit tva a reporter				92. 330
44586000 Tva / fact. non parvenues	25. 397		25. 397	
44860100 Taxe formation a payer				3. 443
45500500 C/c opheliades meaux				449. 161
45501400 C/c opheliades dijon				127. 883
45501600 C/c sante marketing				108. 506
45502300 C/c gem vie				616. 041
45510000 Ass. c/cts - capital	31. 430. 902		31. 430. 902	
45543000 C/c suren is				48. 884
45870000 Interets c/c a recevoir	441. 442		441. 442	
46700000 Debiteurs divers	137. 848		137. 848	
TOTAL AUTRES CREANCES	32. 078. 605		32. 078. 605	1. 348. 923
DIVERS				
DISPONIBILITES				
51200500 Societe generale				5. 066
51200700 Credit agricole besancon				2. 956
51200800 Credit mutuel				5. 343
51200900 Banque populaire f.c.				4. 143
51201000 Credit lyonnais				4. 911
51201160 Ca 57 finagest	1. 805		1. 805	
51202160 Cial 57 finagest	1. 601		1. 601	
51202260 Bp finagest	4. 302		4. 302	
51203000 Cial metz				4. 624
51203060 Snvb finagest	1. 657		1. 657	
51204000 Snvb				4. 784
51206060 Cial metz 2 finagest	1. 624		1. 624	
53003000 Caisse euros devecey				1. 563
53110000 Caisse comptable	43		43	
TOTAL DISPONIBILITES	11. 032		11. 032	33. 390
COMPTES DE REGULARISATION				
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
48600000 Charges constatees d'avance				12. 143
48600196 Charges const. d'avance 19.6	717		717	
48620200 Cca credit bail chalon				17. 007

.../...

4258

B I L A N - A C T I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	B R U T	PROV./AMORT.	N E T	31/03/04
48670000 Cca assurance	*13. 382*		*13. 382*	*3. 490*
48671000 Cca assurance domm,ouv.meaux				*18. 536*
48672000 Assurance dommage simiane				*9. 000*
48673000 Assurance dommage dijon				*40. 709*
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	14. 099		14. 099	100. 885
••• T O T A L	32. 393. 721		32. 393. 721	1. 661. 050
CHARGES A REPART./PLUS.EXERC				
48120000 Frais d'acquisit.immos a rep	*277. 615*		*277. 615*	*28. 285*
48120100 Frs acquis immob beaune				*4. 434*
48120110 Frs acquis immob meaux				*31. 171*
48120140 Frs acquis immob serena				*272. 927*
48120150 Frs acquis immob air temps				*60. 136*
48120160 Frs acquis immob andilly				*32. 277*
48120200 Frs acquis immob chalon				*4. 616*
48120300 Frs acquis immob creusot				*1. 429*
48120600 Frs acquis immob fontaines				*1. 608*
48180000 Charges a etaler	*2. 572*		*2. 572*	
48180160 Charges a etaler gem lits				*43. 374*
48180170 Frais acquis vepeza				*68. 603*
48180210 Charges a etaler thise				*9. 240*
48180300 Charges a etaler creusot				*15. 642*
48180540 Cae thise indemnite becm				*3. 990*
48180550 Cae simiane credit bail				*3. 679*
48181100 Indemnites cb batical a etal				*1. 398*
48187000 Cae nancy				*1. 049*
TOTAL CHARGES A REPART./ PLUS EXERC.	280. 187		280. 187	583. 758
ECARTS DE CONVERSION ACTIF				2
••• T O T A L A C T I F	82. 588. 063	913. 871	81. 654. 192	73. 837. 369

4258

B I L A N - P A S S I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	31/12/05	31/03/04
C A P I T A U X P R O P R E S		
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL		
10130000 Capital appele verse	*108. 432*	*108. 432*
PRIMES EMISSION,FUSION,APPORT		
10420000 Prime de fusion	*20. 056. 252*	*20. 056. 252*
RESERVE LEGALE		
10610000 Reserve legale	*11. 468*	*11. 468*
RESERVES REGLEMENTEES		
10620000 Reserve indisponible	*6. 247*	*6. 247*
10640000 Reserves reglementees	*9. 278*	*9. 278*
10641000 Plus-values net long terme		
TOTAL RESERVES REGLEMENTEES	15. 525	15. 525
REPORT A NOUVEAU		
11900000 Report a nouveau debiteur	*(8. 606. 405)*	*(10. 627. 559)*
R E S U L T A T DE L'EXERCICE	12. 971. 757 BE	2. 021. 164 BE
PROVISIONS REGLEMENTEES		
14500000 Amortissements derogatoires		*368. 907*
**** T O T A L**	24. 557. 029	11. 954. 179
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES		
PROVISIONS POUR RISQUES		
15110000 Prov. p. litiges (prudhommes	*75. 000*	
PROVISIONS POUR CHARGES		
15500100 Prov.impots fusion beaune		*658. 736*
15600300 Prov.impots fusion creusot		*193. 041*
15500400 Prov.impots fusion thise		*596. 984*
15600500 Prov.impots fusion simiane		*144. 973*
15500600 Prov.impots fusion fontaines		*309. 984*
15500700 Prov.impots fusion nancy		*579. 832*
15500800 Prov.impots fusion epinal		*376. 127*
15600900 Prov.impots fusion montbal.		*123. 629*
15501000 Prov.impots fusion troyes		*101. 502*
15540100 Prov. p. impots auxil	*1. 099. 950*	
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES	1. 099. 950	3. 083. 808
***** T O T A L**	1. 174. 950	3. 083. 808

.../...

4258

B I L A N - P A S S I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	31/12/05	31/03/04
D E T T E S		
AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
16311000 Emprunt obligataire suren	*7. 622. 000*	*7 622 000*
16883100 Int courus/emp obligat.suren		*(149 469)*
TOTAL AUTRES EMPRUNTS OBLIGATAIRES	7. 622. 000	7 472 541
EMPRUNTS AUPRES DES ETS CREDIT		
16400010 Emprunt trav.devecey 130 ke		*124 766*
16400100 Emprunt cial beaune 603 ke		*1 684 809*
16400310 Emprunt bdpme le creusot		*603 716*
16400320 Emprunt cepme le creusot		*711 466*
16400410 Emprunt cial thise		*460 854*
16400420 Emprunt credit mutuel thise		*121 648*
16400430 Emprunt trav.thise 192 ke		*185 857*
16400600 Emprunt cial thise	*161. 912*	
16400608 Emprunt sade beaune/chalon	*1. 495. 278*	
16400610 Emprunt cepme fontaines		*472 438*
16400620 Emp.fontaines sdr sud est		*497 264*
16400640 Emprunt cepme fontaines 2001		*146 837*
16401010 Emprunt snvb troyes		*726 799*
16401020 Emprunt bdpme troyes		*744 513*
16401110 Emprunt sg meaux		*1 331 032*
16401120 Emprunt cial meaux		*1. 556. 089*
16401130 Emprunt crca dijon		*3 658 040*
16401140 Emprunt cial mobilier meaux		*124. 555*
16401150 Emprunt sg mobilier meaux		*100. 045*
16411200 Empr. suren/finagest	*29. 600. 000*	
16470100 Emprunt snvb part/pret 80 mf		*4. 238. 083*
16470200 Emprunt cial part/prat 80 mf		*6. 357. 124*
16470300 Emprunt cial loublare		*1. 472. 000*
16470400 Emprunt cial titre serena		*4. 278. 000*
16470500 Emprunt cial travaux serena		*762. 260*
16470600 Empr.ce titres serena + loubla		*5. 984. 837*
16471510 Emprunt bp air temps 2100 ke		*1. 864. 488*
16471520 Emprunt bp travaux air temps		*419. 066*
16499000 Emprunt ce tvx thize	*163. 261*	
16884000 Int.courus emp.devecey 130ke	*532. 647*	
16884010 Int. courus/emp snvb troyes		*79. 382*
16884020 Int./emp troyes bdpme		*1. 131*
16884110 Int.courus sg meaux		*6. 671*
16884120 Int.courus cial meaux		*7. 144*
16884130 Int courus/prot credit agric		*8. 309*
16884210 Int courus cial loubler 1664		*1. 404*
16884300 Int.courus/emp.cial 48 mf		*855*
16884310 Int courus/emp creusot bdpme		*69. 515*
16884400 Int.courus/emp.snvb 32 mf		*3. 532*
16884410 Int.courus/emp thise cial		*46. 343*
16884430 Int./emp trav.thise 192ke		*9. 505*
16884620 Int./emp fontaines sdr sud e		*44*
		3. 812
TOTAL EMPRUNTS AUPRES DES ETS CREDIT	31. 953. 098	38. 763. 213

.../...

4258

B I L A N - P A S S I F

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	31/12/05	31/03/04
CONC.BQ.CRTS/BQUES CREDITRICES		
51200060 Cl finagest	*696*	
51200600 Credit agricole		*19.769*
51201060 Sg finagest	*11.771*	
51202000 C.i.a.l		*1.021.186*
51202060 Cial 25 finagest	*89.962*	
51203160 Ca 25 finagest	*35.632*	
51204060 Cm finagest	*15.960*	
TOTAL CONC.BQ.CRTS/BQUES CREDITRICES	154.021	1.040.955
EMPRUNTS ET DETTES FIN. DIVERS		
16810000 Billet tresorerie		*400.000*
45800000 Ass interets a payer c/c	*364.009*	
TOTAL EMPRUNTS ET DETTES FIN. DIVERS	364.009	400.000
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES		
45500000 C/c societes affiliees	*9.410.541*	*333.902*
45500100 C/c opheliades beaune		*623.614*
45500300 C/c opheliades le creusot		*450.465*
45500400 C/c opheliades thise		*1.328.983*
45500600 C/c opheliades nancy		*526.353*
45500700 C/c opheliades simiane		*884.314*
45500900 C/c opheliades epinal		*485.918*
45501000 C/c opheliades fontaines		*59.668*
45501100 C/c opheliades montbeliard		*478.946*
45501200 C/c opheliades nice		*28.985*
45501300 C/c opheliades troyes		*147.102*
45501700 C/c opheliades frejus		*15.899*
45501800 C/c opheliades st etienne		*15.938*
45501900 C/c opheliades thonnon les b		*15.912*
45502100 C/c serena		*276.522*
45502200 C/c air du temps		*442.612*
45502400 C/c suren		*4.443.936*
45569000 Suren c/c is	*4.623.065*	
TOTAL COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	14.033.606	10.568.958
DETTES FOURNISS.&CPTES RATTACH		
40100000 Fournisseurs	*(19.660)*	*41.319*
40200000 Fournisseurs groupe	*10.453*	
40800300 Frs fact a recevoir c/cptes		*21.122*
40800400 Frs fact a recevoir ace		*8.283*
40800600 Fact.a rec.batipart		*73.617*
40810000 Factures diverses a recevoir	*1.201.531*	*34.332*
40810400 Frs assurance a payer		*14.148*
40810500 Frs fnp france telecom		*1.040*
40890000 Frs fnp reporting		*12.522*
TOTAL DETTES FOURNISS.&CPTES RATTACH	1.192.324	206.383
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
42820000 Prov. conges payes (salaire)		*53.382*
42861000 Prime fin d'annee		*25.015*
43110000 Caisse securite sociale		*17.684*
43721000 Cotisations mutuelle crica		*2.861*
43730000 Cotisation retraite employes		*5.321*

.../...

4258

BILAN - PASSIF

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	31/03/04
43731000 Cotisations retraite cadres		23.686
43734000 Cotisations prevoy.salaries		1.051
43735000 Cotisations prevoy.cadres ta		1.425
43736000 Cot prevoy cadres tb		2.549
43740000 A.s.s.e.d.i.c		3.305
43820000 Dettes prov cs/cp		24.671
43861000 Prov.cs/primes a payer		12.947
44550000 Tva a decaisser	97.425	
44570055 Tva collectee a 5,5 %	150	
44570196 Tva collectee a 19,6%	333.372	
44860200 Taxe d'apprentissage a payer		933
44860300 Partcip.construction a payer		96
44860400 Organic a payer		10.319
44860500 Taxe fonciere a payer		961
44860600 Taxe prof.a payer		1.686
44860800 Taxe tvts a payer		3.480
44863300 Taxe formation continue a pa	793	
44863500 Taxe d'apprentissage a payer	2.436	
44867000 Organic a payer	17.900	
TOTAL DETTES FISCALES ET SOCIALES	452.076	191.261
DETTES / IMMOB.& CPTES RATTACH		
26900000 Versemt a affectuer sur titr	40.000	
26901700 Titres a liberer frejus		20.000
26901800 Titres a liberer st etienne		20.000
26901900 Titres a liberer thonon		20.000
40400000 Fournisseurs immobilisations	11.156	106.071
40471000 Fourn- d'immobili ret gar	85.773	
TOTAL DETTES / IMMOB.& CPTES RATTACH	136.929	166.071
AUTRES DETTES		
48881000 Ch abonnees assurances	14.148	
*** T O T A L	55.922.211	58.799.382
COMPTES DE REGULARISATION		
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	2	
*** TOTAL PASSIF	81.654.192	73.837.369

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
PRODUITS D'EXPLOITATION				
PRODUCTION VENDUE - SERVICES -				
70610110 Loc immo beaune tva 5.5%			288. 048	5, 08 %
70610120 Loc immo beaune tva 19.6%			35. 601	0, 62 %
70610210 Loc immo chalon tva 5.5%			299. 334	5, 27 %
70610220 Loc immo chalon tva 19.6%			52. 824	0, 93 %
70610310 Loc immo le creusot tva 5.5%			206. 012	3, 63 %
70610320 Loc immo le creusot tva19.6%			20. 375	0, 35 %
70610410 Loc immo thise tva 5.5 %			280. 720	4, 95 %
70610420 Loc immo thise tva 19.6 %			31 191	0, 55 %
70610510 Loc immo simiane tva 5.5%			287. 763	5, 07 %
70610520 Loc immo simiane tva 19.6%			39. 240	0, 69 %
70610610 Loc immo fontaines tva 5.5%			268. 646	4, 73 %
70610620 Loc immo fontaines tva 19.6%			33. 203	0, 58 %
70610710 Loc immo nancy tva 5.5%			333. 744	5, 88 %
70610720 Loc immo nancy tva 19.6%			25 121	0, 44 %
70610810 Loc immo epinal tva 5.5%			246. 258	4, 34 %
70610820 Loc immo epinal 19.6%			30 436	0, 53 %
70610910 Loc immo montbeliard tva5.5%			279. 378	4, 92 %
70610920 Loc immo montbeliard tva19.6			49. 302	0, 86 %
70611010 Loc immo troyes tva 5.5%			239 266	4, 22 %
70611020 Loc immo troyes tva 19.6%			35 752	0, 63 %
70611110 Loc immo meaux tva 5.5 %			293. 700	5, 18 %
70611120 Loc immo meaux tva 19.60 %			36 300	0, 64 %
70611410 Loc immo serena 5.5 %			467. 775	8, 25 %
70611420 Loc immo serena 19.60 %			109. 725	1, 93 %
70611510 Loc immo dijon 5.5 %			156. 320	2, 73 %
70611520 Loc immo dijon 19.6 %			21 180	0, 37 %
70650065 Redev de gestion santa mark	13. 337	0, 11 %		
70650101 Redev de gestion troyes	170. 376	1, 47 %		
70650132 Redev de gestion simiane	219. 624	1, 90 %		
70650134 Redev de gestion serena	420. 000	3, 64 %		
70650136 Redev de gestion gemvie	99. 732	0, 86 %		
70650211 Redev de gestion beaune	189. 636	1, 64 %		
70650212 Redev de gestion dijon	289. 428	2, 50 %		
70650251 Redev de gestion thise	252. 084	2, 18 %		
70650252 Redev de gestion montbeliard	301. 332	2, 61 %		
70650542 Redev de gestion nancy	263. 850	2, 28 %		
70650671 Redev de gestion air du temp	258. 276	2, 23 %		
70650692 Redev de gestion fontaines	228. 606	1, 98 %		
70650713 Redev de gest chalon ofi	267. 558	2, 31 %		
70650714 Redev de gestion creusot	129. 438	1, 12 %		
70650741 Redev de gestion thonon	36. 498	0, 31 %		
70650771 Redev de gestion meaux	303. 222	2, 62 %		
70650881 Redev de gestion epinal	162. 456	1, 40 %		
70652006 Assurances diverses	126. 031	1, 09 %		
70652009 Taxe fonciere 5,60%	326. 160	2, 82 %		
70652019 Taxe fonciere 19,60%	47. 732	0, 41 %		
70652020 Charges locatives 19.6%	899			
70652021 Cotisations	11. 217	0, 09 %		
70652025 Charges locatives 5.5%	732			
70652040 Commissions bancaires exio	3. 975	0, 03 %		

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
70652041 Commissions bancaires 19.6%	17. 125	0, 14 %		
70652099 Refacturations diverses	520. 339	4, 51 %		
70653055 Loyer societe groupe 5,5%	5. 973. 356	51, 78 %		
70653196 Loyer societe groupe 19,60	866. 499	7, 51 %		
70653200 Loyer divers et ch exo	9. 870	0, 08 %		
70820000 Commissions et courtages	14. 456	0, 12 %	11. 417	0, 20 %
70841000 Frais de deplac du pers	2. 437	0, 02 %		
70880200 Redevance ophel.chalon			126. 584	2, 23 %
70880400 Redevance ophel.beaune			100. 834	1, 77 %
70880500 Redevance ophel.thise			114. 000	2, 01 %
70880600 Redevance ophel.creusot			67. 584	1, 19 %
70880700 Redevance ophel.simiane			99. 500	1, 75 %
70880800 Redevance ophel.fontaines			85. 084	1, 50 %
70880900 Redevance ophel.nancy			124. 584	2, 19 %
70881100 Redevance ophel.epinal			72. 667	1, 28 %
70881110 Redevance ophel.meaux			112. 084	1, 97 %
70881200 Redevance ophel.montbeliard			143. 667	2, 53 %
70881300 Redevance ophel.troyes			74. 334	1, 31 %
70881400 Redevance sante marketing			6. 987	0, 12 %
70881500 Redevance serena			183. 334	3, 23 %
70881600 Redevance dijon			56. 749	1, 00 %
70881900 Redevance air du temps			123. 834	2, 18 %
TOTAL PRODUCTION VENDUE SERVICES	11. 526. 281	99, 91 %	5. 669. 457	100, 00 %
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	11. 526. 281	99, 91 %	5. 669. 457	100, 00 %
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION				
74000000 Subventions contrat travail	9. 523	0, 08 %		
TRANSFERT CHARGES/AMORT PROV.				
79150000 Transf de ch.d'expt salaires	2. 600	0, 02 %		
79160000 Transf de ch.d'expt ch soc	6. 654	0, 05 %		
79164800 Transf autres chge personnel			2. 360	0, 04 %
TOTAL TRANSFERT CHARGES/AMORT PROV.	9. 254	0, 08 %	2. 360	0, 04 %
AUTRES PRODUITS				
75800000 Produits de gestion courante	19			
75810000 Prodts div.gestion courante			35	
TOTAL AUTRES PRODUITS	19		35	
**TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	11. 545. 077	100, 08 %	5. 671. 852	100, 04 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.				
60412000 Achats a refacturer exo	385. 536	3, 34 %		
60412055 Achats a refacturer 5.5%	288. 801	2, 50 %		
60412196 Achats a refacturer 19.6%	343. 456	2, 97 %		
60610000 Eau			279	
60611000 Electricite	714		8. 597	0, 15 %
60612196 Electricite 19,6%	14. 709	0, 12 %		
60614000 Carburant veh-tourisme	210			

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
60614100 Carburant (tva ded)	4. 200	0, 03 %		
60622000 Produits dÆentretien	9			
60622196 Produits dÆentretien 19.6%	1. 112			
60630000 Petit materiel	3. 837	0, 03 %	1. 528	0, 02 %
60630100 Fournit de bricolage	15			
60630300 Produits entretien			218	
60630400 Achat frs bricolage			106	
60640000 Fournitures administratives	44. 088	0, 38 %	13. 952	0, 24 %
60680000 Achats vets travail	125			
61000000 Contrat de sous trait gen	5. 076	0, 04 %		
61221000 Leasing immobilier beaune			165. 265	2, 91 %
61222000 Leasing immobilier chalon			361. 649	6, 37 %
61225000 Leasing immobilier simlane			340. 980	6, 01 %
61227000 Leasing immobilier nancy			232. 961	4, 10 %
61228000 Leasing immobilier epinal			209. 472	3, 69 %
61229000 Leasing immobilier montbel			266. 007	4, 69 %
61250055 Credit bail immob 5,5%	1. 972. 287	17, 09 %		
61250196 Credit bail immob 19,6%	290. 491	2, 51 %		
61320000 Locations immob sante market	23. 969	0, 20 %		
61320100 Location immobiliere devecey			11. 442	0, 20 %
61321000 Location materiel de formati	1. 254	0, 01 %		
61322000 Location materiel administra	119			
61350000 Locations mobilieres			2. 724	0, 04 %
61350196 Locations immobilieres 19,6%	23. 558	0, 20 %		
61620000 Entretien general	1. 401	0, 01 %	715	0, 01 %
61520500 Entretien des locaux	14. 693	0, 12 %	6. 303	0, 11 %
61551000 Entretien materiel			8. 429	0, 14 %
61554000 Entretein du materiel admini	9. 361	0, 08 %		
61555000 Entret.biens mobiliers	16. 095	0, 13 %		
61555100 Entret./vehic.utilitaire			576	0, 01 %
61555196 Entretein du mat transp tva	658			
61555200 Entret./vehic tourisme			6. 405	0, 11 %
61560000 Maintenance	14. 366	0, 12 %	10. 661	0, 18 %
61610000 Ass. multirisque	8. 738	0, 07 %	780	0, 01 %
61620000 Ass.dommages ouvrages	68. 245	0, 59 %	15. 928	0, 28 %
61630000 Ass. veh.utilitaire			6. 650	0, 11 %
61640000 Ass. risques exploitat.			3. 706	0, 06 %
61660000 Assurance sur vehicules	13. 872	0, 12 %		
61681000 Franchises veh incombant en	76			
61810000 Documentation generale	6. 128	0, 05 %	2. 014	0, 03 %
61830000 Documentation technique	2. 475	0, 02 %	1. 176	0, 02 %
62100000 Personnel exterieur a entre.	61. 697	0, 53 %	44. 910	0, 79 %
62260000 Honoraires	121. 230	1, 05 %	164. 445	2, 90 %
62261000 Honoraires batipart			268. 448	4, 73 %
62262000 Hon.commissaire aux cptes	124. 004	1, 07 %	37. 369	0, 65 %
62262100 Honoraires comptables, exp	15. 062	0, 13 %		
62263000 Honoraires ace			7. 055	0, 12 %
62264000 Autres honoraires administra	31. 390	0, 27 %		
62264100 Honoraires batipart	(556)			
62264300 Honoraires assistance juridi	558			
62270000 Frais actes et contentieux	151. 944	1, 31 %	680	0, 01 %
62293000 Frais de siege	2. 267. 141	19, 65 %		
62310000 Annonces et insertions	2. 066	0, 01 %	4. 491	0, 07 %
62340000 Cadeaux a la clientele	5. 513	0, 04 %	870	0, 01 %

.../...

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
62410000 Transports sur achat	5		1.655	0,02 %
62440000 Transport administratif			50	
62480000 Transports divers	4.233	0,03 %		
62480196 Transports divers 19.6%	1.375	0,01 %		
62510000 Voyages et depl.m.paturaud	42.437	0,36 %		
62510002 Frais deplct jp ravassard	32.238	0,27 %		
62510008 Frais deplct c girods	318			
62510014 Frais depct directeur	322			
62510017 Frais deplct c fabre	10.932	0,09 %		
62510035 Frais deplct jp sotto	10.331	0,08 %		
62510039 Frais deplct serv paie	285			
62510051 Frais deplct comptable	778			
62510054 Frais deplct l dodin	22.531	0,19 %		
62510058 Frais deplct b beaulieu	9.281	0,08 %		
62510078 Frais deplct philippe prevos	7.045	0,06 %		
62510100 Voyages et deplts autres			7.223	0,12 %
62510300 Frais deplts c.fabre			10.022	0,17 %
62510400 Voyages & deplact directrice			405	
62510600 Frais deplts m.batter			178	
62510800 Frais deplts m.ravassard			18.319	0,32 %
62511100 Voyages & deplact daudin l.			6.831	0,12 %
62511700 Voyages & deplact sotto jp			10.713	0,18 %
62511900 Voyages & depalct girods c			59	
62512000 Beaulieu brigitte			2.535	0,04 %
62570000 Receptions	32.162	0,27 %	15.322	0,27 %
62570196 Receptions soumis tva	2.361	0,02 %		
62610000 Frais postaux	38.792	0,33 %	13.157	0,23 %
62610196 Affranchissements tva	(199)			
62620000 Telephone	31.366	0,27 %	14.925	0,26 %
62620300 Internet	32.793	0,28 %		
62720000 Comm & frais/ emprunts	3		417	
62750000 Commissions bancaires	430.631	3,73 %		
62780000 Services bancaires			14.635	0,25 %
62810000 Cotisations			1.122	0,01 %
62820000 Travaux et prest adm.compt	6.302	0,05 %		
62840000 Frais de recrutement pers.	19.532	0,16 %	5.983	0,10 %
TOTAL AUTRES ACHATS ET CHARGES EXT.	7.075.477	61,33 %	2.330.112	41,09 %
IMPOTS,TAXES & VERS. ASSIMILES				
63110000 Taxes sur les salaires	610			
63330000 Partic. format. continue	16.509	0,14 %	9.039	0,15 %
63340000 Partic. effort construction	3.320	0,02 %	95	
63350000 Vers.libera.taxe apprentis	5.742	0,04 %	2.889	0,05 %
63511000 Taxe professionnelle	15.644	0,13 %	5.748	0,10 %
63512000 Taxe fonciere	6.854	0,05 %	2.448	0,04 %
63514000 Taxe vehicules tvts			6.396	0,11 %
63516000 Taxe sur vehicules de societ	9.401	0,08 %		
63540000 Droits enregistrement	718		220	
63710000 Contribution organic	26.385	0,22 %	6.508	0,11 %
TOTAL IMPOTS,TAXES & VERS. ASSIMILES	85.183	0,73 %	33.343	0,58 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS				
64100000 Salaires	1.077.326	9,33 %	552.477	9,74 %
64110000 Salaire et appointement				

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
64120000 Conges payes	46. 120	0, 39 %	(1. 338)	0, 02 %
64130000 Prime fin d'annee	20. 608	0, 17 %	32. 532	0, 57 %
64180200 Avantages en nature voiture			6. 751	0, 11 %
64183000 Avantages en nature	12. 877	0, 11 %		
64190000 Retenues av.en nature	(1. 969)	0, 01 %		
64190200 Retenue avantage nature voit			(6. 751)	0, 11 %
64193000 Retenues/avantages en nature	(12. 060)	0, 10 %		
TOTAL SALAIRES ET TRAITEMENTS	1. 142. 902	9, 90 %	583. 671	10, 29 %
CHARGES SOCIALES				
64510000 Cotisations u.r.s.s.a.f	276. 083	2, 39 %	152. 852	2, 69 %
64520000 Cotisations mutuelle alptis			272	
64521000 Cotisations mutuelle crica	11. 649	0, 10 %	6. 660	0, 11 %
64522000 Cotisations prevoyance	18. 825	0, 16 %		
64530000 Cotisations caisses retraite	23. 007	0, 19 %	12. 044	0, 21 %
64531000 Cotisations retraites cadres	66. 172	0, 57 %	40. 400	0, 71 %
64534000 Cotisations prevoy.salaries			2. 255	0, 03 %
64535000 Cotisations prevoy.cadres ta			4. 171	0, 07 %
64536000 Cotisations prevoy.cadres tb			5. 273	0, 09 %
64540000 Cotisations assedic	45. 915	0, 39 %	25. 171	0, 44 %
64580000 Charges sociales/c.payes			2. 151	0, 03 %
64581000 Ch.soc./primes annuelles			5. 455	0, 09 %
64590000 Remb org.soc loi aubry			(9. 065)	0, 15 %
64750000 Medecine travail pharmacie	2. 207	0, 01 %	925	0, 01 %
64800000 Autres charges sociales			25. 633	0, 45 %
64820000 Prov. de salaires	(3. 381)	0, 02 %		
64850000 Prov ch soc/ conges payes	16. 168	0, 14 %		
64855000 Prov ch soc et taxe /prime b	(9. 566)	0, 08 %		
64890000 Autres charges de personnel	32. 146	0, 27 %		
TOTAL CHARGES SOCIALES	479. 225	4, 15 %	274. 197	4, 83 %
DOTATION AUX AMORT SUR IMMOB.				
68111000 Dot amort incarporelles	75. 877	0, 65 %	17. 701	0, 31 %
68112000 Dot ammo immo corpor			101 525	1, 79 %
68112010 Dot amort construct troyes			57. 858	1, 02 %
68112100 Dot amort construct beaune			17. 538	0, 30 %
68112200 Dot amort construct chalon			14. 045	0, 24 %
68112210 Dot amort construct meaux			76. 108	1, 34 %
68112230 Dot amort construct dijon			42. 589	0, 75 %
68112300 Dot amort construct creusot			49. 765	0, 87 %
68112400 Dot amort construct thise			64. 620	1, 13 %
68112500 Dot amort construct simlane			14. 557	0, 25 %
68112600 Dot amort construct fontaine			64, 492	1, 13 %
68112700 Dot amort construct nancy			2. 496	0, 04 %
68112800 Dot amort construct epinal			1. 762	0, 03 %
68112900 Dot amort construct montbel			17 009	0, 30 %
68113000 Dot. aux amortissements corp	868. 772	7, 53 %		
68120000 Dot amort chges ex a rep	306. 069	2, 65 %	34. 392	0, 60 %
68120100 Frais acquisit.immo beaune			1. 089	0, 01 %
68120110 Dot amort car meaux			9. 801	0, 17 %
68120200 Frais acquisit. immo chalon			1. 111	0, 01 %
68120300 Dot car le creusot			12. 356	0, 21 %
68120310 Dot amort cepme creusot			2. 178	0, 03 %
68120410 Dot amort car thise			6. 545	0, 11 %

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
68120500 Dot amort car simiane			1. 365	0, 02 %
68120600 Dot car fontaines			609	0, 01 %
68120700 Dot car nancy			890	0, 01 %
68121400 Dot car serena			70. 465	1, 24 %
68121500 Dot car air temps			15. 667	0, 27 %
68121600 Dot amort acquis:gemenos			17. 453	0, 30 %
68121700 Dot amort acquis:vepeza			7. 622	0, 13 %
TOTAL DOTATION AUX AMORT.SUR IMMOB.	1. 250. 718	10, 84 %	723. 608	12, 76 %
DOT.PROV.POUR RISQUES&CHARGES				
68150000 Prov. charges / conges p	75. 000	0, 65 %		
AUTRES CHARGES				
66800000 Ch. divers de gestion couran	20		12	
65810000 Chges div gestion courante				
TOTAL AUTRES CHARGES	20		12	
* TOTAL CHARGES EXPLOITATION	10. 108. 525	87, 62 %	3. 944. 943	69, 58 %
** RESULTAT D'EXPLOITATION	1. 436. 552	12, 45 %	1. 726. 909	30, 45 %
PRODUITS FINANCIERS				
PRODUITS FINANCIERS DE PARTIC.				
76100000 Prodts financ.de participat.	2. 110. 354	18, 29 %		
76110000 Produits de participations			2. 674. 682	47, 17 %
TOTAL PRODUITS FINANCIERS DE PARTIC.	2. 110. 354	18, 29 %	2. 674. 682	47, 17 %
D'AUTRES VAL.MOB.&CREANCES ACT				
76240000 Revenus des prets	276			
AUTRES INTERETS&PROD.ASSIMILES				
76350000 Interets c/c recus			37. 107	0, 65 %
76380000 Revenus creances div.20.6	40. 530	0, 35 %		
76380500 Prod.fin.av preneur simiane			11. 795	0, 20 %
76380700 Prod.fin.av preneur nancy			13. 599	0, 23 %
76400000 Revenus valeurs placement	521		1. 466	0, 02 %
76500000 Escomptes obtenus	8. 097	0, 07 %	1. 468	0, 02 %
76800000 Produits financiers	441. 537	3, 82 %	1. 263	0, 02 %
76810000 Autres produits financiers	2			
76820000 Int bancaires refactures	848			
76830000 Int bancaires retroced	(986)			
TOTAL AUTRES INTERETS&PROD.ASSIMILES	490. 549	4, 25 %	66. 698	1, 17 %
*** TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2. 601. 179	22, 54 %	2. 741. 380	48, 35 %

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
CHARGES FINANCIERES				
DOT. FINANCIERES AMORT.& PROV.				
68660000 Dot prov depreciation			*2 260*	*0, 03 %*
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES				
66100000 Charges d'interets emprunts	*722. 360*	*6, 26 %*		
661.16000 Interets/emp batical cb	*3. 586. 424*	*31, 08 %*		
66116100 Int./emp troyes snvb			*38. 232*	*0, 67 %*
66116110 Int./emp sg meaux immob			*75. 263*	*1, 32 %*
66116120 Int./emp troyes bdpme			*31. 272*	*0, 55 %*
66116130 Interets/pret cial 48 mf			*352. 717*	*6, 22 %*
66116140 Interets/emprunt snvb 32 mf			*234. 600*	*4, 13 %*
661.16170 Int./emp.cial 20 mf			*2. 954*	*0, 05 %*
66116200 Int./emprunt cial beaune			*45. 974*	*0, 81 %*
661.16210 Int./emp cial meaux immob			*90. 606*	*1, 59 %*
66116220 Cial loubiere 1664 ke			*66. 397*	*1, 17 %*
66116230 Cial travaux serena			*19. 925*	*0, 35 %*
66116240 Cial titre serena 4836 ke			*190. 710*	*3, 36 %*
66116250 Pret obligat.suren.			*341. 719*	*6, 02 %*
66116300 Int/emp ca dijon			*54. 044*	*0, 95 %*
66116310 Int./emp le creusot bdpme			*20. 472*	*0, 36 %*
66116320 Int/emp cepme creusot			*27. 235*	*0, 48 %*
66116410 Int./emp thise cial			*27. 343*	*0, 48 %*
66116420 Int./emp thise credit mutuel			*5. 133*	*0, 09 %*
66116430 Ca serena 6500 ke			*295. 797*	*5, 21 %*
66116600 Int/emp ca devecey 130 kf			*2. 901*	*0, 05 %*
66116610 Int./emp fontaines cepme			*17. 112*	*0, 30 %*
66116620 Int./emp fontaines sdr s.est			*44. 353*	*0, 78 %*
66116630 Int/emp ca trav.thise 192 ke			*4. 259*	*0, 07 %*
66116640 Int/emp cepme alfa fontaine			*5. 621*	*0, 09 %*
66117510 Int./emp bp air temps 2100 k			*92. 898*	*1, 63 %*
661.17520 Int./emp bp air temps 472 ke			*20. 880*	*0, 36 %*
66150000 Interets compte courant	*364. 009*	*3, 15 %*	*376. 136*	*6, 61 %*
66160000 Int.bancaires et s/ass	*28. 502*	*0, 24 %*	*16. 377*	*0, 28 %*
66800000 Autres charges financieres	*2. 464*	*0, 02 %*		
66810000 Autres charges financieres			*5. 123*	*0, 09 %*
TOTAL INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	4. 703. 759	40, 77 %	2. 505. 053	44, 18 %
***TOTAL CHARGES FINANCIERES	4. 703. 759	40. 77 %	2. 507. 313	44, 22 %
***RESULTAT FINANCIER	(2. 102. 580)	18. 22 %	234. 067	4. 12 %
***RESULTAT CRT AVANT IMPOTS	(666. 028)	5. 77 %	1. 960. 976	34. 58 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
PROD.EXC. / OPERATIONS GESTION				
77190000 Rembt sinistre assur.	*5. 057*	*0, 04 %*		

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

INTITULES	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
77200000 Produits / exerc. anterieur	*8. 076*	*0, 07 %*		
TOTAL PROD.EXC. / OPERATIONS GESTION	13. 133	0, 11 %	5	
PROD.EXC. / OPERATIONS CAPITAL				
77520000 Prod.cessions elts actif/im	*11. 500*	*0, 09 %*	*12. 042*	*0, 21 %*
77521000 Pdt cession actifs corporels	*48. 399. 270*	*419, 55 %*		
77560000 Prods cession immob financ.	*22. 362. 870*	*193, 85 %*		
TOTAL PROD.EXC. / OPERATIONS CAPITAL	70. 773. 640	613, 51 %	12. 042	0, 21 %
REPRISES/PROV.&TRANSF.CHARGES				
78725000 Repr. amort. derogatoires	*556. 305*	*4, 82 %*		
78790000 Reprise prov.impot			*170. 599*	*3, 00 %*
TOTAL REPRISES/PROV.&TRANSF.CHARGES	556. 305	4, 82 %	170. 599	3, 00 %
***TOTAL PRODUITS EXCEPTION.	71. 343. 078	618, 44 %	182. 646	3, 22 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
CHARGES EXC./OPER. DE GESTION				
67100000 Charges exceptionnelles	*190*			
67110000 Penalites sur marches			*2. 307*	*0, 04 %*
67190000 Sinistres assurances	*1. 459*	*0, 01 %*		
67200000 Charges/exercices anterieur	*41. 902*	*0, 36 %*		
TOTAL CHARGES EXC./OPER. DE GESTION	43. 551	0, 37 %	2. 307	0, 04 %
CHARGES EXC./ OPER. EN CAPITAL				
67510000 Val.comp.immo.inco.cedee	*6. 313. 967*	*54, 73 %*		
67520000 Val.comp.immo.corp.cedee	*26. 188. 153*	*227, 01 %*	*15. 352*	*0, 27 %*
67560000 Val.comp.immo.fina.cedee	*22. 367. 450*	*193, 89 %*		
TOTAL CHARGES EXC./ OPER. EN CAPITAL	54. 869. 570	475, 64 %	15. 352	0, 27 %
DOT.EXCEP.AUX AMORT. & PROVIS.				
68725000 Dot amort.derogatoires	*187. 398*	*1, 62 %*	*104, 809*	*1, 84 %*
***TOTAL CHARGES EXCEPTIONN.	55. 100. 519	477, 64 %	122. 468	2, 16 %
***RESULTAT EXCEPTIONNEL	16. 242. 559	140, 80 %	60. 178	1, 06 %
IMPOTS SUR LES BENEFICES				
69500000 Impots sur les benefices	*4. 587. 903*	*39, 77 %*		
69510000 Impots	*729*			
78900000 Reprise / prov pour impots	*(1. 983. 858)*	*17, 19 %*		
TOTAL IMPOTS SUR LES BENEFICES	2. 604. 774	22. 57 %		

.../...

4258

COMPTE DE RESULTAT

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

I N T I T U L E S	31/12/05	% C.A.	31/03/04	% C.A.
***TOTAL DES PRODUITS	85.489.334	741,07 %	8.595.878	151,61 %
***TOTAL DES CHARGES	72.517.577	628,63 %	6.574.724	115,96 %
***RESULTATS:	12.971.767 BE	112,44 %	2.021.154 BE	35,64 %

B E N E F I C E 12.971.757,43

4258

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

COMPTES	INTITULES	MONTANTS	TOTAUX
	PRODUITS A RECEVOIR		
41800000	CLIENTS PROD. NON FACTURES		
	Facture a etablir	*57. 957, 28*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*57. 957, 28*
45970000	INTERETS C/C A RECEVOIR		
	Interets c/c a recevoir	*441. 442, 00*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*441. 442, 00*
	TOTAL PRODUITS A RECEVOIR		499. 399, 28
	CHARGES A PAYER		
16884000	INT.COURUS EMP.DEVECEY 130KE		
	Interets courus auxiliar	*532. 647, 49-*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*532. 647, 49-*
40810000	FACTURES DIVERSES A RECEVOIR		
	Complt frais siege suren	*915. 000, 00-*	
	Annulation od	*915. 000, 00*	
	Four fact non parvenues	*1. 201. 530, 53-*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*1. 201. 630, 53-*
44863300	TAXE FORMATION CONTINUE A PA		
	Taxe formation continue a pa	*793, 12-*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*793, 12-*
44863500	TAXE D'APPRENTISSAGE A PAYER		
	Taxe d'apprentissage a payer	*2. 435, 58-*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*2. 435, 58-*
44867000	ORGANIC A PAYER		
	Organic a payer	*17. 899, 79-*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*17. 899, 79-*
45800000	ASS INTERETS A PAYER C/C		
	Ass interets a payer c/c	*364. 009, 43-*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*364. 009, 43-*
	TOTAL CHARGES A PAYER		2. 119. 315. 84-
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		NEANT

4258

PRODUITS A RECEVOIR ET CHARGES A PAYER

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

COMPTES	INTITULES	MONTANTS	TOTAUX
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		
48600196	CHARGES CONST D'AVANCE 19.6		
	Charges const d'avance 19.6	*717, 16*	
	TOTAL DU COMPTE.....		*717, 16*
	TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		717, 16

4258

EMPRUNTS ET DETTES

FINAGEST SA

31 DECEMBRE 2005

€

LIBELLES	MONTANTS DUS AU : 31 DECEMBRE 2005			
	total restant dû:	à moins de 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans
EMPRUNT CA TVX THIZE	163. 260, 62-			163. 260, 62-
	163. 260, 62-	0, 00	0, 00	163. 260, 62-

BILAN ACTIF

2050

Désignation : EURL MEDOTELS
Adresse : 30 avenue Carnot 91300 Massy
N°SIRET : 42121627600178 Code APE : 853D
Durée N : 21
Durée N-1 : 3

Rubriques		Montant brut	Amortissements	31/12/2005	31/03/2004
Capital souscrit non appelé I	AA				
IMMOBILISAT. INCORPORELLES					
Frais d'établissement	AB		AC		
Frais de recherche et développement	AD		AE		
Concessions,brevets,droits similaires	AF	6 566	AG 5 207	1 358	1 699
Fonds commercial (1)	AH		AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
Avances,acomptes immob. incorpor.	AL		AM		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	AN		AO		
Constructions	AP	4 481 262	AQ 1 366 200	3 115 062	2 232 703
Installations techniq., matériel, outillage	AR	2 216 535	AS 1 198 847	1 017 687	995 881
Autres immobilisations corporelles	AT	437 787	AU 163 977	273 810	300 002
Immobilisations en cours	AV	409 951	AW	409 951	182 490
Avances et acomptes	AX	56 948	AY	56 948	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations par mise en équivalence	CS		CT		
Autres participations	CU		CV		
Créances rattachées à participations	BB		BC		
Autres titres immobilisés	BD		BE		
Prêts	BF	200	BG	200	900
Autres immobilisations financières	BH	949 185	BI	949 185	153 737
TOTAL II	BJ	8 558 437	BK 2 734 233	5 824 204	3 867 414
STOCKS ET EN-COURS					
Matières premières, approvisionnemts	BL	179 611	BM	179 611	96 672
En cours de production de biens	BN		BO		
En cours de production de services	BP		BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
Marchandises	BT	394	BU	394	
Avances,acomptes versés/commandes	BV	81	BW	81	135 496
CREANCES					
Créances clients & cptes rattachés (3)	BX	2 781 170	BY 196 796	2 584 374	1 064 526
Autres créances (3)	BZ	43 292 571	CA	43 292 571	6 875 141
Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	CD		CE 12 696	(12 696)	
(dt actions propres)					
Disponibilités	CF	1 101 399	CG	1 101 399	93 718
COMPTES DE REGULARISATION					
Charges constatées d'avance (3)	CH	60 350	CI	60 350	100 484
TOTAL III	CJ	47 415 580	CK 209 493	47 206 087	8 366 039
Charges à répartir/plsrs exercices IV	CL				
Primes rembourst des obligations V	CM				
Ecarts de conversion actif VI	CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	55 974 018	1A 2 943 726	53 030 291	12 233 454

Renvois:(1) droit bail N-1		(2)Part -1an immo.fin. N-1	CP	(3)Part à.+ 1 an: [CR] N-1	
Clause réserv. propr. immobilisations :		Stocks :		Créances :	

BILAN PASSIF

2051

Désignation : EURL MEDOTELS

Rubriques		31/12/2005	31/03/2004
CAPITAUX PROPRES			
Capital social ou individuel (1) (dont versé : 305 000)	DA	305 000	305 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB		
Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : EK)	DC		
Réserve légale (3)	DD	30 489	30 489
Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
Réserves réglementées (3) (dont rés. prov. cours B1)	DF		
Autres réserves (dont achat d'œuvres orig. EJ)	DG		
Report à nouveau	DH	9 923	(70 242)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 455 892	80 166
Subventions d'investissements	DJ		
Provisions réglementées	DK		
TOTAL I	DL	**1 801 305**	**345 413**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées	DN		
TOTAL II	DO		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	DP	428 497	362 612
Provisions pour charges	DQ		
TOTAL III	DR	**428 497**	**362 612**
DETTES (4)			
Emprunts obligataires convertibles	DS		
Autres emprunts obligataires	DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 863 348	797 067
Emprunts, dettes fin. divers (dont emp. participatifs EI)	DV	5 056 643	3 207 556
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	344 153	73 108
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	33 614 743	1 634 485
Dettes fiscales et sociales	DY	7 888 754	4 380 084
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	164 394	39 042
Autres dettes	EA	1 868 450	1 339 358
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance (4)	EB		54 725
TOTAL IV	EC	**50 800 488**	**11 525 427**
Ecarts de conversion passif V	ED		
TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**53 030 291**	**12 233 454**

Renvois			
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
(2) Dont - Ecart de réévaluation libre	1D		
- Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3) Dont réserve réglementée des plus-values à long terme	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'1 an	EG	50 456 334	11 452 319
(5) Dont concours bancaires, soldes créditeurs de banque, CCP (balo)	EH		749 497
Dettes à plus d'un an (balo)			
Dettes à moins d'un an (balo)			

COMPTE DE RESULTAT (en liste) 2052

Désignation : EURL MEDOTELS

Rubriques		France		Exportation		31/12/2005	31/03/2004
Ventes de marchandises	FA	218 986	FB		FC	218 986	116 918
Production - biens	FD		FE		FF		
vendue - services	FG	131 050 848	FH		FI	131 050 848	14 295 209
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	FJ	**131 269 835**	FK		FL	**131 269 835**	**14 412 128**
Production stockée					FM		
Production immobilisée					FN		
Subventions d'exploitation					FO	101 558	(40 785)
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	1 089 047	138 231
Autres produits (1) (11)					FQ	16 346	782
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2)	I				FR	**132 476 787**	**14 510 356**
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	35 932	4 937
Variation de stock (marchandises)					FT	(394)	
Achats matières premières, autres approvisionnements (et droits de douane)					FU	7 710 278	1 021 432
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	(82 938)	10 461
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	55 033 966	6 249 656
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	6 486 930	677 041
Salaires et traitements					FY	42 300 752	4 560 923
Charges sociales (10)					FZ	16 278 093	1 626 782
DOTATIONS D'EXPLOITATION							
Sur immobilisations : - dotations aux amortissements					GA	1 358 270	163 410
- dotations aux provisions					GB		
Sur actif circulant : dotations aux provisions					GC	167 348	9 433
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	360 487	121 620
Autres charges (12)					GE	55 914	2 387
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4)	II				GF	**129 704 639**	**14 448 087**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	**2 772 147**	**62 268**
OPERATIONS EN COMMUN							
Bénéfice attribué ou perte transférée	III				GH		
Perte supportée ou bénéfice transféré	IV				GI		
PRODUITS FINANCIERS							
Produits financiers de participations (5)					GJ		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	9	
Autres interêts et produits assimilés (5)					GL	565 128	77 258
Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
Différences positives de change					GN		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	V				GP	**565 137**	**77 258**
Dotations financières aux amortissements et provisions					GQ		
Interêts et charges assimilées (6)					GR	26 749	64 002
Différences négatives de change					GS		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	VI				GU	**26 749**	**64 002**
2. RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	**538 388**	**13 256**
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	**3 310 536**	**75 524**

COMPTE DE RESULTAT (suite) 2053

Désignation : EURL MEDOTELS

Rubriques			31/12/2005	31/03/2004
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA	81 281	6 701
Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB	14	
Reprises sur provisions et transferts de charges		HC		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (7)	**VII**	HD	**81 295**	**6 701**
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	150 335	2 059
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF	2 361	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (7)	**VIII**	HH	**152 697**	**2 059**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	**(71 401)**	**4 641**
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	IX	HJ	658 050	
Impôts sur les bénéfices	X	HK	1 125 191	
TOTAL DES PRODUITS	**(I + III + V + VII)**	HL	**133 123 220**	**14 594 315**
TOTAL DES CHARGES	**(II + IV + VI + VIII + IX + X)**	HM	**131 667 328**	**14 514 149**
5. BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	**1 455 892**	**80 166**

Renvois				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
(2) Dont produits de locations immobilières		HY		
produits d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1G		
(3) Dont : - Crédit-bail mobilier	(balo)	HP	64 437	9 074
- Crédit-bail immobilier	(balo)	HQ		
(4) Dont charges d'exploitation sur exercices antérieurs (8)	(balo)	1H		
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	(balo)	1J		
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	(balo)	1K		
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du CGI)		HX		
(9) Dont transferts de charges		A1	712 133	
(10) Dont cotisations pers. exploitant (13)		A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
(13) Dont primes & cot.compl.perso. facultatives		A6		
obligatoires		A9		

(7) Détail des produits et charges exceptionnels	Exercice N	
	Charges	Produits
Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges exceptionnels ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.		

(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs	Exercice N	
	Charges	Produits
Au regard de la norme EDI-TDFC, veuillez saisir ces informations dans l'annexe " 2053 - Produits et charges s/exercices ant. ", présente dans la rubrique Complément EDI - TDFC.		

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

	31/12/2005	31/03/2004
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**1 359**	**1 700**
CONCESSIONS, BREVETS, AUT. DROITS	1 359	1 700
20500000 concessions droits similaires	609	
20510000 LOGICIELS	5 958	4 958
28050000 AMORT. CONCESSIONS, BREVETS...	(5 208)	(3 258)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**4 873 461**	**3 711 078**
CONSTRUCTIONS	3 115 062	2 232 703
21450000 INSTALL GENE SUR SOL D#AUTRUI	4 481 263	2 897 559
28145000 AMORT. DES INSTALL/SOL D'AUTRU	(1 366 201)	(664 856)
INSTALLATIONS,MATERIEL,OUTILLAGE	1 017 688	995 882
21540000 MATERIEL D'EXPLOITATION	2 015 467	1 481 708
21540400 MATERIEL DE CUISINE	1 691	2 969
21541000 MATERIEL MEDICAL	5 343	1 875
21543000 MATERIEL MEDICAL NT SOINS	124 991	106 759
21544000 MATERIEL MEDICAL NT DEP	69 044	36 296
28154000 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL	(1 089 130)	(573 935)
28154100 AMORT. MATERIEL MEDICAL	(2 082)	(908)
28154300 AMORT. MAT.MEDICAL SOINS	(75 435)	(45 508)
28154400 AMORT. MAT.MEDICAL DEPEND	(32 201)	(13 373)
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES	273 811	300 002
21810000 INSTALLATIONS GENERALES DIVERS	84 825	46 006
21830000 MATERIEL BUREAU ET INFO	42 165	32 899
21832000 MATERIEL DE BUREAU	15 766	12 682
21840000 MOBILIER	295 031	286 657
28181000 AMORT. AGENCEMENTS DIVERS	(34 687)	(17 140)
28183000 AMORT. MAT. BUREAU ET INFO.	(29 637)	(16 720)
28183200 AMORT. MOBILIER DE BUREAU	(5 441)	(2 559)
28184000 AMORTS MOBILIER	(94 212)	(41 822)
IMMOBILISATIONS EN COURS	409 951	182 490
23100000 IMMOBILISATIONS CORP EN COUR	409 951	182 490
ACOMPTES SUR IMMOB. CORPORELLES	56 949	
23800000 AVANCES ET ACPTES / IMMOB CORP	56 949	

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	949 385	154 637
PRETS	200	900
27431000 PRETS AU PERSONNEL -1 AN	200	900
AUTRES IMMOBILISAT. FINANCIERES	949 185	153 737
27500000 DEPOTS / CAUTIONNEMENTS VERSES	6 547	3 164
27520000 DEPOTS / CAUTIONS VERSES GPE	942 638	150 573
STOCKS	180 006	96 673
MATIERES PREMIERES APPROVISIONNTS	179 612	96 673
32100000 MATIERES MEDICALES CONSOMMABLE		326
32300000 PRODUITS ALIMENTAIRES	112 769	96 347
32700000 PRODUITS INCONTINENCE	66 843	
MARCHANDISES	394	
37100000 STOCK MARCHANDISES	394	
AVANCES ET ACOMPTES /COMMANDES	82	135 496
AVANCES ET ACOMPTES FOURNISSEURS	82	135 496
49110000 FOU- ACOMPTES VERSES /CDE	82	135 496
CLIENTS ET DIVERS	2 584 374	1 064 526
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	2 319 922	1 132 534
41100000 CLIENTS	1 477	
41120000 CLIENTS AUX SAGESSE TRANS	127 092	
41130000 CLIENTS SAGESSE NON AUX	1 881 977	1 013 064
41200000 CLIENTS GROUPE	138 865	
41600000 CLIENTS DOUTEUX	105 372	119 470
41600781 CLIENTS DOUT ENCORE DS SA	65 139	

.../...

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
CLIENTS-PRODUITS NON FACTURES	461 249	48 761
41800000 FACTURE A ETABLIR	509 632	141 752
41821000 CLTS FRES A ETABLIR GPE	7 975	
51120000 CHEQUES A ENCAISSER	(15 735)	10 587
51121000 VIREMENTS RECUS SAGESSSE	(118 418)	(125 477)
51125000 ARRHES RESTITUEES SAGESSE	(122)	(305)
51129000 CHEQUES IMPAYES	46 122	6 024
51130000 ESPECES A ENCAISSER	12 416	7 378
51150000 REGULAR ENCAISSEMENTS	3 252	914
51155000 CHEQUE EMIS SAGESSE	14 340	2 510
51160000 PRELVTS SAGESSE	3 455	(7 951)
51170000 VIREMENTS RECUS APA	(1 669)	
51180000 REGLT DOTATION GLOBALE APA		13 328
PROVISIONS DEPRECIATIONS CLIENTS	(196 796)	(116 769)
41100000 PROV. DEP. COMPTES CLIENTS	(128 541)	(87 780)
41110000 PROV.POUR DEPRECIATION CLI	(68 256)	(28 989)
AUTRES CREANCES	43 292 572	6 875 142
FOURNISSEURS DEBITEURS	2 026	2 913
49980000 FOUR AV A RECEVOIR	2 026	2 913
PERSONNEL	32 855	24 428
42100000 REMUNERATIONS DUES		2 578
42120000 REMUNERATIONS TROP PERÇUES	18 151	15 595
42200000 COMITE D'ENTREPRISE OEUVRES SO	138	
42210000 COMITE D'ENTREPRISE BUDGET	208	
42500000 PERSONNEL-AVANCES ET ACOMPTES	13 519	5 213
42520000 PERSONNEL-AVANCES /FRAIS	150	20
42862100 NOTES DE FRAIS A PAYER	688	1 023
SECURITE SOC. ET ORG SOCX	115 241	28 188
43735000 CIRRSE		37
43750000 MEDECINE DU TRAVAIL		4 488
43870000 PRODUITS A RECEVOIR SS		2 478
43872000 PRODUITS A RECEVOIR FPC	12 676	
43873000 PRODUITS A RECEVOIR CIF	102 565	21 186
		.../...

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2005	31/03/2004
.../...		
ETAT ET COLLECTIVITES	3 262 528	1 526 221
44100000 ETAT - SUBVENTIONS A RECEVOIR	4 187	2 254
44560196 TVA DEDUCT. S/B ET S 19,6%		2 088
44564000 TVA DEDUCTIBLE SUR IMMO.		452
44566055 TVA DEDUCT. S/B ET S 5,5%		487
44567000 CREDIT DE TVA A REPORTER	2 395 334	221 042
44568000 REMBT CREDIT DE TVA DEMAN		1 200 000
44586000 TVA DEDUCTIBLE /FNP	1 604	67 588
44586200 TVA DED /TRAV NON REG	389	1 844
44860000 TAXES SUR LES SALAIRES A PAYER	142 550	
44863310 TAXE FORM CONTINUE SAL A DEDUI	209 383	17 983
44863320 TAXE FORM CONTINUE CHS A DEDUI	82 980	7 193
44863330 TAXE FORM CONTIN HON OR A DED	297 254	5 183
44863340 TAXE FORM CONTIN DEPLCT A DED	15 211	106
[illegible]863350 TAXE FORM CONT HEBERGT A DED	16 482	
[illegible]863360 TAXE FORM CONT FRAIS DI A DED	1 216	
[illegible]863370 TAXE FORM CONT HEB SOUM A DED	11 108	
[illegible]863380 TAXE FORM CONT DEP SOUM A DED	9 469	
[illegible]865100 TAXE PROFESSIONNELLE A PAYER	3 236	
[illegible]870000 ETAT PDTS A RECEVOIR	72 125	
[illegible]ROUPE ET ASSOCIES	38 137 365	4 486 723
[illegible]500000 COLL C/C ASSOCIES	38 137 365	4 486 723
[illegible]EBITEURS DIVERS	1 738 866	814 206
46300004 AVANCES CPT CLT MEDECIN	404	289
46700000 AUTRES DEBITEURS OU CREDITEURS	3 000	
46710000 COLLECTIF DEBITS/CREDITS DIV	1 667 635	806 229
46751000 CONS GENE APA/PSD A REMB	2 589	
46753000 DOTATION GLOBALE DEPEND	65 238	
46790100 REMBT SINISTRE A RECEVOIR		7 688
CPTES TRANSIT ET ATTENTE	3 691	150
47100000 COMPTE D'ATTENTE	3 691	150
PROVIS. DEPRECIAT. DEBITEURS DIV.		(7 688)
49600000 PROV. DEP. AUTRES CREANCES		(7 688)

ANNEXE 2

BIENS ET DROITS IMMOBILIERS COMPRIS DANS L'APPORT-FUSION DE LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

Localisation	Description
THISE (Doubs) (PP): 2 rue de Chènevières	Immeuble comprenant un bâtiment à usage de résidence pour personnes âgées dénommé "Les Ophéliades".
BEAUNE (Côte d'Or) (PP), lieudit les Chilénes"	Ensemble immobilier

ANNEXE 3

DROITS DE PROPRIETE INTELLECTUELLE COMPRIS DANS L'APPORT-FUSION DE LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

Marques appartenant ou en cours de transfert à Finagest

Nom Marque	Titulaire	Pays	Date Dépôt	Numéro Dépôt	Date Enregistrement	Numéro Enr.	Classes	Prochaine Échéance	Nature Prochaine Échéance
Les Ophéliades RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES (semi-figurative en couleurs)	SA FINAGEST	France	3-juin-96	96628438	3-juin-96	96628438	42	3-juin-06	Renouvellement
LES PERGOLINES (semi-figurative en couleurs)	SA FINAGEST	France	3-juin-96	96628439	3-juin-96	96628439	42	3-juin-06	Renouvellement

ANNEXE 4

PARTICIPATIONS COMPRISES DANS L'APPORT-FUSION DE LA SOCIETE ABSORBEE A LA SOCIETE ABSORBANTE

Raison Sociale	% de contrôle	% d'intérêt	Siège Social
S.A.S GEM VIE	100.00%	100.00%	40 chemin de Baume Loubière 13013 MARSEILLE
S.A.S L'Air du Temps Résidence Strasbourg Robertsau	100.00%	100.00%	3 rue de la Baronne d'Oberkirch 67000 STRASBOURG
S.A.S Les Ophéliades Chalon	100.00%	100.00%	7-9 allée de St Jean des Vignes 71100 CHALON SUR SAONE
S.A.S Les Ophéliades Dijon	100.00%	100.00%	15 Rue Jean Giono 21000 DIJON
S.A.S Les Ophéliades Epinal	100.00%	100.00%	13 rue Ponscarme 88000 EPINAL
S.A.S Les Ophéliades Fontaines	100.00%	100.00%	Montée de la Ruelle 69270 FONTAINES SAINT MARTIN
S.A.S Les Ophéliades Le Creusot	100.00%	100.00%	6 rue Victor Hugo 71200 LE CREUSOT
S.A.S Les Ophéliades Meaux	100.00%	100.00%	Rue de Condé ZAC du Luxembourg 77100 MEAUX
S.A.S Les Ophéliades Montbéliard	100.00%	100.00%	7 avenue Georges Pompidou 25200 MONTBELIARD
S.A.S Les Ophéliades Nancy	100.00%	100.00%	12 boulevard du 21e R.A

			54000 NANCY
S.A.S Les Ophéliades Saint Etienne	100.00%	100.00%	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Saverne	100.00%	100.00%	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Simiane	100.00%	100.00%	Avenue André Malraux 13109 SIMIANE COLLONGUE
S.A.S Les Ophéliades Thise	100.00%	100.00%	2 rue Chenevières 25220 THISE
S.A.S Les Ophéliades Thonon les Bains	100.00%	100.00%	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
S.A.S Les Ophéliades Troyes	100.00%	100.00%	39-41 Avenue Pasteur 10000 TROYES
S.A.S Société d'Etude et de Réalisation pour le Nouvel Age (Serena)	100.00%	100.00%	40 chemin de Baume Loubière 13013 MARSEILLE
SAS Les Ophéliades Beaune (*)	100.00%	100.00%	Rue Maryse Bastié 21200 BEAUNE
SAS Santé Marketing et Stratégie (*)	100.00%	100.00%	Zone Industrielle de Devecey 25870 DEVECEY
Les Hauts D'Andilly SAS	100.00%	100.00%	4 rue Philippe Le Bel 95580 ANDILLY
SCI La Source	100.00%	100.00%	4 rue Philippe Le Bel 95580 ANDILLY